IX

LES TRADUCTIONS FRANÇAISES DES LETTRES A CESAR ATTRIBUEES A SALLUSTE

par Guillaume Flamerie de Lachapelle

Maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne

Résumé. – *Les* Lettres à César *attribuées à* ***Salluste*** *ont été moins traduites que ses* opera maiora*, auxquels elles sont souvent jointes par seul souci d'exhaustivité. Elles ont cependant éveillé un intérêt particulier chez des savants convaincus de leur valeur historique et des publicistes désireux d'établir des rapprochements avec la situation politique de leur temps, où il importait de restaurer l'autorité de l'État à l'issue d'un grave conflit interne. L'étude des dix-sept* ***traductions françaises*** *parues depuis le XVI^e^ siècle montre que s'il existe des progrès du point de vue de la* ***précision*** *sémantique, la notion de* ***fidélité*** *toujours revendiquée recouvre en réalité plusieurs conceptions différentes : les uns privilégient la conservation de la brièveté ou de l'ordre des mots du latin alors que d'autres s'efforcent de rendre toutes les nuances qu'ils décèlent dans le texte d'origine, quitte à tomber dans la prolixité.*

Abstract. – *The* Letters to Caesar *attributed to* ***Sallust*** *have not been translated as much as his* opera maiora*, to which they are often attached for the sake of completeness. Nonetheless, they have sparked a particular interest among scholars convinced of their historical value and publicists eager to establish links with the political situation of their time, a time in which the restoration of State authority was of great importance following serious internal conflict. The study of the seventeen* ***French translations*** *published since the sixteenth century shows that while progress has been made from the point of view of* ***semantic precision****, the notion of* ***fidelity or faithfulness*** *to which translators always claim to adhere in reality covers several different concepts : some favour retaining the brevity or order of the Latin words, while others try to capture all the nuances they detect in the original text, even if this means falling into verbosity.*

À notre connaissance, il n'existe pas d'étude exhaustive consacrée aux traductions françaises des œuvres de Salluste. Une telle enquête serait sans doute du plus grand intérêt [1] ; hélas elle excèderait de loin les limites d'un

1. Des travaux récents consacrés à d'autres auteurs ont illustré tout le fruit qu'on pouvait retirer de ce type de démarche : voir par exemple P. Amstutz, « Cinq grandes étapes dans l'art de traduire l'*Énéide* », *REL* 80, 2002, p. 13-24 ; J.-D. Baudin, « Anciennes traductions françaises des *Lettres à Lucilius* », dans L. Nadjo et É. Gavoille (dir.), Epistulae antiquae *III. Actes du III^e^ colloque international « L'épistolaire antique et ses prolongements européens » (Université François-Rabelais, Tours, 25-27 septembre 2002)*, Louvain-Paris, Peeters, 2004, p. 323-341 ; É. Famerie, « Les traductions françaises de l'*Abrégé d'art militaire* de Végèce (XVIII^e^-XXI^e^ siècles) », *RIDA* 62, 2015, p. 15-33, à quoi nous nous permettons d'ajouter notre propre contribution : « Les traductions françaises de Publilius Syrus (XVI^e^-XX^e^ siècle) », *Aliento* 5, 2013, p. 219-241. On signalera également des études qui abordent les traductions parmi d'autres ouvrages,

article de la *Revue des études latines* [2]. Nous nous cantonnerons donc à l'examen de deux œuvres de cet historien – ou plutôt d'œuvres attribuées à lui, tant il est vrai que, des siècles après le début de la controverse, les savants ne se sont toujours pas accordés sur leur authenticité : les *epistulae ad Caesarem senem* [3].

Comme on le sait, ces deux lettres auraient été écrites, à titre public ou sous forme d'adresse privée, pour l'une en 50 ou 49 av. J.-C. (la seconde dans l'ordre du manuscrit qui nous les a transmises [4]), pour l'autre, après la bataille de Thapsus (46 av. J.-C.) ; Salluste y loue César et lui prodigue divers conseils touchant à la conduite à tenir ou à la façon de restaurer l'État en en réformant plusieurs institutions.

Pour mener notre enquête, nous observerons trois étapes : nous commencerons par brosser un tableau d'ensemble des traductions françaises de Salluste en général et des *Lettres* en particulier ; puis nous présenterons rapidement, de manière chronologique, chaque version française de ces épîtres, en analysant les motivations et les principes du traducteur, les résultats auxquels il est parvenu et l'influence de son travail. Dans un dernier temps, nous reviendrons sur quelques-unes des difficultés caractéristiques que pose le texte des *Lettres* et la façon dont les différents traducteurs ont essayé de les surmonter.

* *
*

comme la monographie fondamentale (et fondatrice) de C. Volpilhac-Auger, *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, 1993, ou encore St. Loubère, L'Art d'aimer *au Siècle des Lumières*, Oxford, Voltaire Foundation, 2007.

2. Les deux études antérieures les plus importantes concernent la Renaissance : J. Chocheyras, « Les traductions françaises de Salluste au cours de la Renaissance », *Revue de littérature comparée* 39/1, 1965, p. 22-30 et P. Osmond, « *Princeps Historiae Romanae* : Sallust in Renaissance Political Thought », *MAAR* 40, 1995, p. 101-143 (nous citerons désormais ce travail dans sa version revue et augmentée parue dans W. W. Batstone et A. Feldherr [dir.], *Oxford Readings in Classical Studies. Sallust*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 400-444).

3. Il n'entre pas dans notre projet de discuter de l'authenticité de ces deux *Lettres* ; un appendice fameux de R. Syme, intitulé « The false Sallust » (dans *Sallust*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1964, p. 313-351) a rassemblé les principaux arguments hostiles à leur authenticité. Cela n'empêche pas plusieurs éminents spécialistes de continuer à les considérer comme des œuvres de Salluste : ainsi G. Zecchini, « Sulla selon Salluste », *CCG* 13, 2002, spéc. p. 52-53. On doit un bon état de la question à I. G. Mastrorosa, « Les épîtres à César du pseudo-Salluste : des conseils pour gouverner dans l'Antiquité tardive », dans É. Gavoille et Fr. Guillaumont (dir.), *Conseiller, diriger par lettre*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017, p. 155-157 (la suite de l'article tend à dater ces lettres du IVe siècle) ; une longue liste de savants qui se sont prononcés dans l'un ou l'autre sens est fournie par G. Vassiliadès, *La* res publica *et sa décadence. De Salluste à Tite-Live*, Bordeaux, Ausonius éditions, 2021, p. 33-34, n. 87.

4. L. D. Reynolds, dans L. D. Reynolds (dir.), *Texts and Transmission. A Survey of the Latin Classics*, Oxford, Oxford University Press, 1986[2] [1983[1]], p. 349-350, a brossé une description concise de la tradition manuscrite des *epistulae*.

1. Un rapide panorama

A. Liste des traductions de Salluste

Parmi les historiens romains, Salluste fut l'un de ceux dont les œuvres connurent le plus grand nombre d'éditions et de traductions en Europe, et cela depuis la Renaissance [5]. Le tableau suivant comprend toutes les versions françaises des œuvres de l'historien latin, classées par ordre chronologique depuis les deux premières adaptations-traductions anonymes, remontant au XIII^e^ siècle [6]. Nous y distinguons les traductions complètes (+) des traduction partielles (*) et omettons les plagiats les plus éhontés [7], les simples réimpressions d'une même traduction ainsi que les travaux scolaires ne proposant que quelques passages isolés à titre d'exemples ou d'exercices [8] :

5. Le constat se vérifie au-delà de la France, comme l'ont bien montré P. Burke, « A Survey of the Popularity of Ancient Historians 1450-1700 », *History and Theory* 5, 1966, p. 136-138 et Osmond, art. cit. [n. 2], p. 402, pour la Renaissance et le XVII^e^ siècle ; concernant la période 1700-1770, Ch. Grell, *Le Dix-huitième Siècle et l'Antiquité en France. 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995, p. 298, nous apprend que Salluste est dans la librairie française l'historien romain qui connaît le plus grand nombre d'éditions, pour un tirage minimum de 40 000 exemplaires (à titre de comparaison, César est à moins de 9 000). Burke observe cependant que Salluste appartient à une catégorie d'historiens plus souvent édités que traduits (contrairement, par exemple, à Quinte-Curce ou Tacite).

6. Souvent préoccupées de la transmission du contenu plutôt que de la lettre même des œuvres originales, elles procèdent à des coupes, à des abrègements et à des fusions avec d'autres ouvrages : lire à ce propos É. Rouzies, « Les "Faits des Romains" : Première traduction de Salluste en langue vernaculaire », dans J. Jenkins et O. Bertrand (dir.), *The Medieval Translator – Traduire au Moyen Âge*, 10, Turnhout, Brepols, 2007, p. 223-239 et Fr. Montorsi, « Une traduction médiévale inconnue du *Bellum Iugurthinum* », *Le Moyen Âge* 124/2, 2018, p. 355-370 (notamment p. 365 et la bibliographie citée à la n. 42). – Pour élaborer ce tableau, nous nous sommes fondé sur divers travaux, tous incomplets et parfois fautifs : signalons notamment les manuels bibliographiques de F.-L.-A. Schweiger, *Handbuch der classischen Bibliographie*, t. II.2, Leipzig, Fleischer, 1834, p. 896-898 ; G. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, t. 5, Paris, Firmin Didot, 1864^5^ [1810^1^], col. 90 ; J.-G.-Th. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, t. VI.1, Dresde, Kuntze, 1865, p. 247-248. Plus précieuse est la liste commentée par A.-A. Barbier, dans J.-L. Burnouf (éd.), *Caius Crispus Sallustius ad codices Parisinos recensitus cum varietate lectionum et novis commentariis ; item Julius Exsuperantius e codice nondum explorato emendatus*, Paris, Lemaire, 1821, p. LI-LX, qui rend à peu près caduques les patientes recherches de A. M. Lottin, *Liste chronologique des éditions, des commentaires et des traductions de Salluste. II^e^ Édition revue, corrigée et augmentée*, Paris, A. M. Lottin, 1768, p. 29-33. A. D. Leeman, *A Systematical Bibliography of Sallust (1879-1964)*, Leyde, Brill, 1965^2^ [1952^1^], p. 14-15 est à consulter pour la période plus récente, mais il ne prétend à aucune exhaustivité. Nous nous sommes aussi aidé du catalogue collectif de France (CCFr) ; à l'exception de la traduction interlinéaire de Parisot, nous avons enfin tenu en main toutes les traductions des *Lettres* que nous citons, et la plupart de celles des *opera maiora*, bien que les fermetures répétées des bibliothèques en 2020 et 2021 nous aient empêché de consulter directement trois d'entre elles (en particulier l'ouvrage dirigé par Lantoine en 1891, ce qui nous interdit de savoir si les traductions proposées sont inédites).

7. Telle la « traduction » de Victor de La Roche en 1577.

8. Par exemple I. Charville, *Cours de langue latine, ou Quatre mille exemples pris dans Salluste, César, Cicéron, Virgile…*, Paris, Grand, 1819. Autres ouvrages similaires dans A. Choppin (dir.), *Les Manuels scolaires en France de 1789 à nos jours*, Paris, Institut national de recherche pédagogique/Publications de la Sorbonne, 1988, n^os^ 93, 2388, etc.

Date	Traducteur	*Catilina*	*Jugurtha*	*Histoires*	*Lettres*	*Invective*
XIII[e] siècle	anonyme	*				
XIII[e] siècle	anonyme		*			
1528	J. Parmentier	+				
1532	G. Michel (dit Michel de Tours)	(plagiat de Parmentier)	+			
1537	P. Saliat				+	+
1546	L. Meigret	+	+			
1575-82	J. Chomedey	+	+		*	
1577	P. de Monchaut					+
1582	Fr. Belleforest	*	*	*		
1616	J. Baudoin	+	+	*	+	+
1619	M. de Gournay		*			
1644	O.-Ph. Desmares	+	+			
1670	Du Teil	+	+	*	+	
1675	J. Cassagne	+	+			
1716	Le Masson	+	+		+	
1730	Thyvon	+	+	*	+	+
1749	J.-H. Dotteville	+	+			
1752	P. Chompré	*	*			
1764	Cl.-Fr.-X. Millot	*	*	*		
1770	N. Beauzée	+	+	*	+	
1777	Ch. de Brosses	+	+	+	+	
1789	Prodon	+				
1789	“L’Ingénu”		*			
1795	J.-B.-L.-J. Billecocq	+				
1798	E. de Salverte				+	
1808	J.-B. Dureau-Delamalle	+	+	*	+	
1809	Le Brun	+	+	*	+	
1809-10	C.-L. Mollevault	+	+			
1812	C.-F. de Gerlache	+				
1813	F. Charles	+				
1821	J.-V. Le Clerc					+
1826	L. de Bohm	+	+			

1828	Masselin A. René-Pugin	+	 +	 *		
1829-33	Ch. du Rozoir	+	+	+	+	
1835	A. Péricaud					+
1837	A. Damas-Hinard G. Bélèze	+	 +	*	+	
1837-39	V. Parisot	+	+		+	
1853-55	E. Moncourt	+	+			
1853-55	H. Gomont	+	+	+	+	
1857	A. V. Kayser et J. Fortwengler	+	+			
1861	P. Croiset	+	+			
1861-66	V. Develay	+	+		+	
1863	E. Talbot	+	+			
1864	É. Pessonneaux	+	+			
1888	L. Constans	+	+	*		
1891	H.-E. Lantoine (dir.)	*	*			
1924	J. Roman	+	+			
1933	F. Richard	+	+	*		
1941-62	A. Ernout	+	+	*	+	+
1955	A. Bourgery	*	*			
1964	G. Roussel	+				
1968	G. Walter	+	+		+	
1994	J.-E. Bernard	+				
2017	N. Ghighlion		+			

Tableau 1. Liste chronologique des traducteurs français de Salluste.

Voici, sous une forme plus synthétique, les données qu'il est possible d'extraire du tableau ci-dessus. Nous donnons d'abord le nombre des traductions complètes, puis, après le signe +, celui des traductions partielles :

		Moyen-Âge - XVI^e^ siècle	XVII^e^ siècle	XVIII^e^ siècle	XIX^e^ siècle	XX^e^-XXI^e^ siècles	Total
Catilina		3+2	4	7+2	18+1	6+1	38+6
Jugurtha		3+2	4+1	5+3	16+1	5+1	33+8
Histoires	*Lettres et discours*	1	2	3	5	2	13
	Tous les fragments	0	0	1	2	0	3
Lettres à César		1+1	2	5	6	2	16+1
Invective contre Cicéron		2	0	1	2	1	6
Total		10+5	12+1	22+5	49+2	16+2	109+15

Tableau 2. Répartition des traductions de Salluste par œuvre et par siècle.

B. De la popularité de Salluste

Il n'est pas étonnant que les XVIII^e^ et XIX^e^ siècles dominent dans les tableaux ci-dessus : la maîtrise du latin allant diminuant, les traductions françaises jouent un rôle notable dès le XVII^e^ siècle. En outre les émissions de livres en tous genres croissant au XVIII^e^ et au XIX^e^, le nombre de traductions augmente mécaniquement, alors même que, d'un point de vue relatif, la part des lettres anciennes dans la production éditoriale globale régresse [9].

À la fin du XVIII^e^ siècle et dans la première moitié du XIX^e^, le regain de popularité des traductions depuis le grec et surtout le latin favorise notre écrivain au même titre que les autres auteurs anciens [10]. Mais certains facteurs concernent plus spécifiquement Salluste et se prolongent jusque dans les années 1880 et parfois au-delà. Le premier d'entre eux réside dans le développement de collections d'auteurs anciens, qui toutes se devaient d'inclure un historien aussi fondamental : de la sorte, plusieurs de ces collections

9. Ce phénomène est analysé entre autres par Grell, *op. cit.* [n. 5], p. 285-297.

10. Lire par exemple J. Marmier, « Édouard Corbière, Mirabeau et Tibulle », *Annales de Bretagne* 72, 1965, p. 408 : « Jamais plus que dans la soixantaine d'années qui couvrent la fin de l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire, la Restauration et les débuts de la monarchie de Juillet, la librairie française n'a été envahie par les traductions d'auteurs anciens. » Les causes sont variées : regain d'intérêt pour l'Antiquité, goût pour la traduction ou l'imitation de poètes anciens dans les cercles lettrés, épuisement des traductions plus anciennes en constituent quelques-unes.

qui avortèrent au bout de quelques livraisons avaient déjà eu le temps de publier leur Salluste [11]. De surcroît, Salluste occupait une place de choix dans l'instruction des jeunes gens, au moins depuis le début du XVII^e^ siècle [12] ; or l'essor du nombre de collégiens offrait aux éditeurs scolaires (Delalain puis Hachette et Delagrave en particulier) un public tout trouvé. La première traduction interlinéaire de la *Conjuration de Catilina*, remontant à 1789 [13], sera suivie de beaucoup d'autres du même ordre, qu'on les appelle « littérales » (Masselin 1828 ; Croiset 1850), « interlinéaires » (Parisot 1837-1839) ou « juxtalinéaires », jusqu'à la traduction annotée de quelques passages marquants par Abel Bourgery en 1955 [14].

En ce qui concerne le XX^e^ siècle, Salluste semble demeurer à l'écart de la floraison de traductions d'ouvrages en langues anciennes que nous avons connue ces cent dernières années : celle-ci, à vrai dire, se concentre en effet sur la poésie et la philosophie [15]. Notre auteur a principalement donné lieu à des rééditions de travaux antérieurs [16], au point que l'unique traduction nouvelle qui soit parue au XXI^e^ siècle fait figure d'heureuse exception [17].

Si l'on envisage le phénomène de façon plus relative, c'est-à-dire par comparaison avec ses confrères historiens, il apparaît que Salluste a été plus souvent traduit que d'autres, comme Tite-Live ou Suétone. Pour quelles raisons ?

Le caractère portatif des œuvres de Salluste, par contraste avec l'interminable *Ab Vrbe condita* de Tite-Live par exemple, constitue une première explication importante, qui est de nature éditoriale et commerciale : l'entreprise pouvait sembler raisonnable à un homme de lettres désireux de faire connaître son nom par une telle traduction, et il était plus facile pour le libraire de débiter des monographies en un volume que de copieux ouvrages. Mais il faut aussi chercher d'autres explications.

11. Ainsi la traduction de Kayser et Fortwangler dans la « Collection populaire des auteurs anciens » de Dezobry, Magdeleine & C^ie^ ou celle de Pessonneaux dans la « Bibliothèque latine française » de Charpentier.

12. Grell, *op. cit.* [n. 5], p. 4 ; le tableau récapitulatif de la p. 101 fait apparaître que, de la fin du XVII^e^ siècle à la veille de la Révolution, Salluste est, avec César, l'historien le plus souvent mentionné dans les programmes d'étude des collèges ; à partir de 1801, date de l'instauration d'un programme national, et jusqu'au dernier quart du XX^e^ siècle, Salluste figure sans discontinuité parmi les auteurs à lire au cours des études secondaires, en particulier dans les classes de troisième et de seconde puis pour le baccalauréat (consulter A. Chervel, *Les Auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours*, Paris, Institut national de recherche pédagogique/Publications de la Sorbonne, 1986, p. 43-245).

13. *La Conjuration de Catilina par Salluste, avec la construction du texte et l'interprétation interlinéaire par l'abbé Prodon, maître de pension*, Lyon, chez les frères Périsse.

14. Laquelle devait même être accessible, selon le souhait de l'auteur, aux élèves des sections modernes n'apprenant pas le latin.

15. Voir à cet égard le bilan dressé par J. Jouanna et P. Laurens, « Grecs et latins », dans B. Banoun, I. Poulin et Y. Chevrel (dir.), *Histoire des traductions françaises. XX^e^ siècle*, Lagrasse, Verdier, 2019, spéc. p. 454-473.

16. Ainsi la traduction de Ch. Du Rozoir (1829-1833) a fait partie du fonds des frères Garnier jusque dans les années 1920, avant d'être réimprimée dans une édition de semi-luxe (Paris, À l'enseigne du Pot cassé, 1930) puis par un éditeur clermontois opportuniste, Paleo, au début de notre siècle.

17. N. Ghighlion, *Salluste. La Guerre de Jugurtha*, Paris, Allia, 2017.

Le prestige dont Salluste jouissait depuis l'Antiquité [18], en particulier pour ses discours [19], s'avère être une raison fondamentale de son succès, surtout si on le compare à un Suétone dont l'étoile pâlit au cours du XVIII^e^ siècle. Cette renommée se reflète par exemple dès le titre que Baudoin choisit de donner à son ouvrage en 1617 : *Les Œuvres de Salluste, prince des historiens romains* [20]. D'autres traducteurs mettront ce fait en avant pour justifier dans leurs préfaces le choix de rendre Salluste en français : après avoir énuméré une liste de raisons de le traduire, l'abbé THYVON, par exemple, place Salluste au premier rang des historiens romains [21]. Autre élément à prendre en compte, et qui mériterait sans doute des enquêtes plus localisées : il existe des résonances entre les événements rapportés par Salluste et des objets d'intérêt plus contemporains qui s'ajoutent encore à l'aura intrinsèque de notre auteur. Il en va ainsi du thème des conflits internes à une même nation au XVI^e^ siècle ou de la conjuration sous le règne de Louis XIV [22] ; dans un tout autre ordre d'idées, la colonisation de l'Algérie suscitera dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle un regain d'intérêt pour la *Guerre de Jugurtha* [23].

Observons pour en finir sur ce chapitre que ces facteurs jouent moins, semble-t-il, aux XX^e^ et XXI^e^ siècles, puisque Salluste est au coude à coude avec Suétone et César, ce dernier venant de donner lieu à deux traductions complètes (ou presque) quand la plus récente de Salluste dans notre langue remonte à plus de cinquante ans [24].

18. Sur l'appréciation flatteuse de Salluste dans l'Antiquité et à la Renaissance, voir par exemple l'aperçu de P. LAURENS, *Histoire critique de la littérature latine, de Virgile à Huysmans*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 138-139 et surtout les longues analyses de E. BOLAFFI, *Sallustio e la sua fortuna nei secoli*, Rome, Perrella, 1949, p. 181-281 ; P. J. OSMOND et R. W. ULERY, Jr, « Sallustius Crispus, Gaius », dans V. BROWN (dir.), *Catalogus translationum et commentariorum. Volume VIII*, Washington D.C., The Catholic University of America Press, 2003, p. 187-213 (p. 207-208 pour la France). De nombreuses informations utiles se trouvent aussi dans É. ROUZIÈS, « Salluste dans les bibliothèques du XV^e^ siècle », dans C. VOLPILHAC-AUGER (dir.), *D'une Antiquité l'autre. La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV^e^ au XIX^e^ siècle*, Lyon, Presses de l'ÉNS, 2009, p. 29-48.

19. Voir Sénèque le Rhéteur, *Contr*., 3, *praef*., 8 ; aussi OSMOND & ULERY, Jr, art. cit. [n. 18], p. 190. – Du reste, plusieurs des traductions partielles que nous avons répertoriées ci-dessus appartiennent en réalité à des anthologies de harangues empruntées à divers auteurs : ainsi BELLEFOREST, CHOMPRÉ, MILLOT.

20. Il s'inscrivait là dans une tradition remontant à Martial (XIV, 191), perpétuée notamment au XVI^e^ siècle par JUSTE LIPSE et COLER (cf. OSMOND, art. cit. [n. 2], p. 440-441) ; il s'en justifie par ailleurs dans son épître dédicatoire à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis : « Je sais qu'il se trouvera certains Esprits qui, ne jugeant des auteurs que par passion, et selon l'inclination qu'ils ont à les lire, me blâmeront d'avoir nommé celui-ci *Prince des Historiens* : mais s'ils en veulent parler sainement, la vérité les forcera d'avouer que ses écrits ne ressemblent nullement aux autels des Égyptiens qui n'avaient rien de beau qu'en apparence. Pour moi je les compare au Temple de Diane d'Éphèse, dont les ouvrages superbes et magnifiques étaient autant de merveilles au monde. »

21. T. 1, p. v-vi.

22. Lire respectivement CHOCHEYRAS, « Les traductions françaises… », art. cit. [n. 2], p. 27 et Ch. GRELL, « Le modèle antique dans l'imaginaire du complot en France au XVII^e^ siècle », dans Y.-M. BERCÉ et E. FASANO GUARINI (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 165-167.

23. En 1872 la traduction de P. CROISET reparaît au sein de la « Bibliothèque des armées », publiée sous la direction du ministère de la Guerre, dans le but avoué que les Romains servent de modèle aux soldats et aux colons.

24. A. GARCEA, *Tout César*, Paris, Robert Laffont, 2020 ; J.-P. DE GIORGIO (dir.), *César. Guerres*, Paris, Les Belles Lettres, 2020. Il est vrai qu'il faut se garder de tirer des conclusions trop larges de ce qui peut procéder d'une simple coïncidence éditoriale.

C. La place des *Lettres à César* au sein de ces traductions

L'œuvre la plus prisée des traducteurs est la *Conjuration de Catilina*, plus souvent mise en français que la *Guerre de Jugurtha*. Les *Histoires*, dont les discours conservés de façon continue ont longtemps été les seuls à retenir l'attention, y compris dans la « Collection des Universités de France », suivent assez loin derrière [25] ; quant à l'*Invective*, elle a rarement été traduite pour elle-même, étant la plupart du temps agrégée aux Œuvres complètes de Cicéron. Enfin les *Lettres*, qui vont nous occuper dans les pages qui suivent, ont suscité un médiocre intérêt, puisqu'elles n'ont été traduites que par dix-sept savants, dont nous avons déjà donné les noms [26].

Seuls Chomedey, Salverte et Develay ont consacré à ces *Lettres* un volume spécial, c'est-à-dire excluant toute autre œuvre de Salluste – et encore n'est-ce qu'après avoir traduit les autres, dans le cas de Chomedey et Develay ; nous verrons plus loin quelles considérations politiques ou éditoriales ont pu les pousser à un tel choix. Pierre Saliat quant à lui (comme Ernout plus tard) les a jointes à l'*Invective*, dont l'authenticité est encore plus contestée que celle des *Lettres* : il regroupait ainsi en un volume les œuvres de Salluste encore inédites en français. Quant aux autres traducteurs, ils n'ont tourné ces deux épîtres en français que dans le cadre d'une édition plus large des œuvres de Salluste, c'est-à-dire des *opera maiora* que constituaient la *Conjuration de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha* et, parfois, des fragments des *Histoires* formant un discours ou une lettre dans son entier.

En somme, et comme on pouvait s'y attendre, l'intérêt suscité par les *Lettres* est bien moindre chez nos traducteurs que celui que font naître la *Conjuration de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha*. Il existe toutefois une différence de traitement entre les traducteurs qui adoptent une approche « historique » de Salluste et ceux qui l'envisagent de façon principalement littéraire.

Les premiers, dont Ch. de Brosses et Ch. Du Rozoir sont de bons représentants, adoptent une disposition entièrement chronologique des Œuvres, perçues comme un récit continu couvrant une période de deux cents ans (ces deux savants incluent dans leur édition tous les fragments des *Histoires* conservés). Les *Lettres* sont dès lors traduites à leur place chronologique, après le *Catilina*, et bénéficient d'une attention exégétique-critique de la même nature que les deux monographies ; le président de Brosses estime du reste que ces *Lettres* sont « un des meilleurs ouvrages [de Salluste] et peut-être celui de tous où il a le plus fortement marqué sa manière, son style et son caractère » (t. 3, p. 257, n. 1).

25. Ch. de Brosses est le premier à avoir effectué une traduction de la totalité des fragments, en 1777 ; le dernier en date est Gomont (1855).

26. Le moindre intérêt pour cet ouvrage se traduit aussi dans les différents travaux de synthèse consacrés à la réception de Salluste à l'époque moderne, qui n'y font guère allusion : voir à titre d'exemple Bolaffi, *Sallustio*, *op. cit.* [n. 18], p. 257-296 et Y. Maes, « Sallust (Gaius Sallustius Crispus) », dans Chr. Walde (dir.), *The Reception of Classical Literature (Brill's New Pauly – Supplements. 5)*, Leyde-Boston, Brill, 2012, p. 370-386. Ajoutons un autre indice de cette désaffection : autant que nous avons pu en juger, les différents recueils de harangues empruntés aux grands historiens romains (le premier du genre semble dû à Fr. de Belleforest [1572] : voir notre n. 19) ne reprennent pas le contenu des deux *Lettres*.

Les seconds ne font figurer ces ouvrages que pour être exhaustifs, comme le montre on ne peut plus clairement l'appellation d'« appendice » que leur réserve le dernier traducteur en date, G. Walter. L'effort d'interprétation et de commentaire qui leur est consacré se révèle, dès lors, modeste. Au demeurant dans plusieurs cas l'insertion des *Lettres* ne se fait qu'à la faveur d'une seconde édition, la première ayant négligé ces *opera minora* (ainsi pour Le Masson ou Constans).

Cette relative désaffection procède de raisons variées. Parmi les principales, relevons que, redécouvertes plus tardivement que le *Catilina* et le *Jugurtha*, les *Lettres* n'ont jamais accédé au même statut que ces œuvres ; par surcroît, leur style est parfois jugé indigne de Salluste, et leur authenticité a du reste été remise en cause dès le XVI^e^ siècle. Enfin (et par voie de conséquence), elles sont absentes des programmes scolaires, ce qui explique en particulier qu'elles aient été bien moins souvent traduites que les Œuvres au XIX^e^ siècle, âge d'or du latin dans les collèges et lycées.

2. Présentation chronologique des traductions

Après la *Conjuration de Catilina* (1528) et la *Guerre de Jugurtha* (1532), l'*Invective contre Cicéron* et les *Lettres à César* sont traduites pour la première fois dans notre langue en **1537**. L'auteur de ce travail est Pierre Saliat [27], plus connu peut-être des antiquisants pour sa traduction d'Hérodote. La préface de Saliat, qu'a longuement étudiée Stefania Vignali [28], explicite les raisons qui l'ont poussé à traduire les *Lettres* : si ces oraisons, dues au « prince des historiographes latins », sont jugées « très bonnes », l'écrit liminaire met plus volontiers en avant une autre motivation que l'excellence de la langue de Salluste. Il s'agit en effet de prendre part au combat mené pour la dignité du français sous le règne de François I^er^ et de répondre aux accusations de certains Italiens tenant cet idiome pour une langue barbare. Par ailleurs il n'est pas impossible que cet ouvrage ait eu, à un certain degré, une visée pédagogique [29].

27. *L'Oraison que feit Crispe Saluste contre Mar. Tul. Ciceron, et l'oraison dudit Ciceron, responsive à celle de Saluste, etc., le tout translaté nouvellement de latin en françoys par Pierre Saliat*, Paris, Simon de Colines, f. 14-27.

28. St. Vignali, « L'épître "Aux Lecteurs" de *L'oraison que feit Crispe Saluste contre Mar. Tul. Ciceron* de Pierre Saliat (1537) », *Corpus Eve* [En ligne], Éditions de textes ou présentations de documents liés au vernaculaire, mis en ligne le 18 octobre 2013, consulté le 14 octobre 2020. URL : http ://journals.openedition.org/eve/983 ; DOI : https ://doi.org/10.4000/eve.983. Dans une contribution plus ancienne, J. Chocheyras, « En marge de la "Défense et illustration", Pierre Saliat : une préface critique de 1537 », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 28/3, 1966, p. 675-679, avait déjà souligné l'originalité de la préface, dont plusieurs expressions se retrouveront douze ans plus tard sous la plume de Du Bellay dans sa *Défense et illustration de la langue française* ; pour des remarques synthétiques sur l'habitude prise par des traducteurs de la Renaissance de faire de leur travail un instrument de promotion de la langue française, voir S. García Barrera et P. Mounier, « La traduction vue par les traducteurs », dans V. Duché (dir.), *Histoire des traductions en langue française. XV^e^ et XVI^e^ siècles. 1470-1610*, Lagrasse, Verdier, 2015, p. 153-157 et, dans le même volume, V. Worth-Stylianou, « Langues anciennes », p. 427-431.

29. Lire les prudentes remarques de J.-Cl. Margolin, « Salluste et l'humanisme pédagogique en France au XVI^e^ siècle », dans *Actes du IX^e^ Congrès Budé (Rome, 13-18 avril 1973)*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, t. 2, p. 635-636 : il suggère que Saliat, traducteur du *De pueris statim ac liberaliter instituendis* d'Érasme, pouvait avoir le souci de diffuser le plus largement possible la gloire de Salluste à travers ce texte « empreint de moralisme pédagogique » ; toutefois, il n'existe pas d'exemple clair d'emploi de

Quelle méthode de traduction Saliat promeut-il ? Il aurait eu à cœur de rester aussi proche que possible du latin, en rejetant toute tentation de la périphrase (f. 5 r°) [30] :

> « Maintenant pour revenir à notre traduction, j'estimerai n'avoir du tout bon gré malgré la Minerve française attesté cet ouvrage, si j'ai pu faire que le français de ces oraisons translatées soit aucunement interprétant par périphrases et circonlocutions, je ne dis point représentant par émulations de vocables, encore que quelquefois nous y soyons efforcé, le pur, propre et élégant latin, dont elles sont si chastement et nettement bâties et composées, que rien de plus. »

En cela il s'inscrit dans une tendance déjà remarquée de la traduction dans les années 1530 [31] et s'écarte du premier traducteur français de Salluste, Jean Parmentier, qui souvent dans sa version de la *Conjuration de Catilina* amplifiait considérablement le latin d'origine [32]. Le décompte que nous proposons plus bas (p. 199) tend à confirmer que Saliat n'a point ajouté trop de mots au texte latin, même s'il est patent qu'à plusieurs reprises il traduit par deux vocables français un seul terme latin, sans que le second mot ajoute un sens net au premier : ainsi en I, 2, 2 *auido potentiae* est rendu par « convoiteux de puissance et autorité » ; en II, 13, 1, *fortissimi* est rendu par « preux et vertueux » ; au paragraphe suivant, *terrorem* devient « crainte et frayeur » [33].

Le passage suivant donne un bon exemple du respect par Saliat de la syntaxe latine (II, 12, 1) :

> *Forsitan, imperator, perlectis litteris desideres quem numerum senatorum fieri placeat, quoque modo is in multa et uaria officia distribuatur.*
>
> « Il pourra être, empereur César, que incontinent ces lettres lues, tu ordonneras quel nombre de sénateurs il te plaît être faits, et par quelle manière il sera distribué en plusieurs et divers offices. »

L'ablatif absolu reste traduit par une participiale, les propositions interrogatives indirectes sont conservées ; la traduction de *desideres*, qui signifie plutôt « tu recherches », est contestable, mais là n'est pas l'objet de notre enquête.

Salluste dans les collèges français du XVI^e^ siècle, alors que nous en avons en Italie (voir le même article, p. 631-634).

30. Ici comme ailleurs nous modernisons l'orthographe d'origine ; nous adoptons en l'occurrence la transcription de Cl. Longeon (éd.), *Premiers combats pour la langue française*, Paris, Librairie générale française, 1989, p. 68-75.

31. Lire Worth-Stylianou, art. cit. [n. 28], p. 422-427. L'on trouvera aussi des remarques intéressantes dans le second chapitre de Gl. Norton, *The Ideology and Language of Translation in Renaissance France and their Humanist Antecedents*, Genève, Droz, 1984, p. 111-181 (« The Literalist Temper »).

32. Cf. Fr. Ferrand (éd.), *Jean Parmentier. Œuvres poétiques*, Genève, Droz, 1971, p. LXXIX-LXXX.

33. S'agit-il d'une forme de sallustianisme ? L'historien étant lui-même familier de cette pratique : voir dans nos lettres par ex. I, 1, 6 ; I, 2, 1 ; I, 2, 7, etc.

Jérôme de Chomedey a donné en 1575 une traduction de la *Conjuration de Catilina* ; l'atmosphère délétère des guerres civiles ensanglantant la France y transparaissait dès l'épigraphe, lourde de menaces :

> « Ceux qui usurperont le glaive, périront par le glaive. »

En 1581, il traduit le *Jugurtha* et finalement, en **1582**, la première des deux *Lettres* (selon l'ordre du manuscrit) sous le titre *Avis donné à Jules Cæsar à l'issuë de la bataille de Pharsale* [34]. Là encore, des préoccupations contemporaines sont présentes à l'esprit de Chomedey. De fait cette lettre offre un programme au vainqueur d'une guerre civile soucieux de gouverner paisiblement un État déchiré. C'est ce que confirme la brève dédicace « À la reine mère », c'est-à-dire à Catherine de Médicis, à un moment de paix précaire, entre la septième et la huitième des guerres de religion :

> « Mais entre une infinité de tels conseils qui reposent dans [les] livres [des auteurs morts], celui-ci donné à César à l'issue de la bataille de Pharsale m'a semblé si beau (joint que j'en reconnais mon Salluste le vrai auteur) que j'ai pensé de le présenter à votre Majesté en notre langage français : m'assurant qu'elle ne le trouvera point trop mal à propos pour le temps, voire qu'il lui pourra prendre une sainte envie de le faire exécuter : ce qui serait bien la plus honorable entreprise pour vous, Madame, et la plus profitable pour tout le Royaume qui puisse jamais se présenter à votre très excellent esprit. »

Dans l'ouvrage cette dimension parénétique est mise en évidence typographiquement par l'impression de plusieurs *sententiae* ayant trait à l'art de bien gouverner en petites capitales. Notons à cet égard que leur traduction est particulièrement concise, notamment si on la compare à celle d'Ernout (I, 6, 2) :

> *Postremo sapientes pacis causa bellum gerunt, laborem spe otii sustentant.*
>
> Chomedey. « Les sages font la guerre pour avoir la paix et supportent la peine pour l'espérance du repos. »
>
> Ernout. « En un mot, les sages ne font la guerre que pour avoir la paix, ils n'en supportent les fatigues que dans l'espoir du repos. »

Comme celle de Saliat, la traduction de Chomedey semble avoir été diffusée à un petit nombre d'exemplaires [35], si bien que son influence sur les traducteurs postérieurs est limitée.

Jean Baudoin (1584-1650) était un infatigable traducteur depuis les langues grecque, latine, espagnole et italienne [36]. Afin d'effectuer tant de travaux

34. À Paris, Par Denis Dupré, rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité.

35. Le CCFr ne répertorie que deux exemplaires pour Saliat (Bordeaux et Le Havre) et trois pour Chomedey (deux à la BnF, un à Troyes).

36. *Les Œuvres de C. Saluste, Prince des historiens romains. De nouveau traduites en français ; et illustrées d'annotations. Dediees, A Monsieur le Marquis d'Alluye. Par J. Baudoin*, à Paris, chez Jean Gesselin, p. 208-226.

en si peu de temps, il était d'ailleurs souvent soupçonné de se contenter de retoucher des versions antérieures [37] ; toutefois nous n'avons pas constaté un tel phénomène pour les *Lettres*. Le format in-4° adopté par l'imprimeur reflète bien la dignité conférée à l'historien romain.

Dans l'épître dédicatoire de sa traduction, datant de **1616**, il déclare avoir « tâché d'habiller [Salluste] simplement et sans fard », alors même que la densité de la langue sallustéenne en rend la simple transposition en français délicate, voire impossible. Un des moyens qu'il adopte pour surmonter cette difficulté est ingénieux et montre bien le caractère durable de certains problèmes auxquels le traducteur se trouve confronté, et les moyens dont il peut les résoudre. Baudoin livre en effet dans son texte une traduction en français correct mais fournit aussi, dans la marge, une version plus littérale appelée par un astérisque ; en voici un exemple (I, 2, 1) :

Sed iam, quo melius faciliusque constituas, paucis quae me animus monet accipe.

Traduction. « Or afin que vous y puissiez pourvoir plus facilement, * je m'en vais vous dire ce qui m'en semble en peu de paroles. »

Note marginale. * *écoutez ce que mon esprit me conseille de vous dire*.

Un autre aspect intéressant de cette traduction est la « politisation » de certains termes : en I, 3, 2, *imperia crudelia* est traduit par « gouvernements tyranniques » ; en II, 12, 1, ce que Salluste appelle simplement « lettre » (*litteris*) est rendu par le terme plus spécifique de « lettre d'avis ».

La traduction de Du Teil paraît en **1670** à titre posthume, ce qui explique qu'elle soit dépourvue de toute préface du traducteur ainsi que d'un appareil exégétique qu'il n'eut pas le souhait ou le loisir de mettre au point [38]. Dans l'ensemble, cette traduction innove assez peu : elle démarque en effet de très près celle de Baudoin, moyennant parfois un changement de quelques mots [39].

37. Lire à ce propos E. Bury, « Trois traducteurs français aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : Amyot, Baudoin, d'Ablancourt », *Revue d'histoire littéraire de la France* 97/3, 1997, p. 363-364. Pour un résumé de la carrière de Baudoin, Id., « Jean Baudoin (1584-1650), témoin de la culture baroque et pionnier du classicisme », *XVII^e^ siècle* 216, 2002, p. 393-396, article qui précède trois études de l'œuvre de Baudoin, mais non de ses traductions latines ; plus longuement L. Plazenet, « Écrivain et honnête homme : pour un portrait de Jean Baudoin », dans son édition de *L'Histoire nègrepontique*, Paris, Champion, 1998, p. 29-76.

38. p. 347-389.

39. Le lecteur pourra s'en rendre compte à n'importe quelle page. Nous nous bornerons à mettre en parallèle les deux versions du début de la première lettre, en soulignant les principales « nouveautés » (I, 1, 1) :

Baudoin. « Le peuple romain avait jadis tout pouvoir de disposer des royaumes, des gouvernements et de la fortune, où il élevait ceux qu'il lui plaisait : tellement que les dignités où la convoitise pousse l'ambition des mortels ne demeuraient entièrement à personne, parce que le plus souvent on les donnait comme par plaisir à des gens qui en étaient indignes. Mais l'expérience a montré qu'Appius ne ment point quand il dit en ses vers *Qu'un chacun est ouvrier de sa bonne fortune*. »

Du Teil. « Le peuple romain avait *autrefois* tout *le* pouvoir de disposer des royaumes, des gouvernements et de la fortune, où il élevait ceux qu'il lui plaisait : tellement que les dignités où la convoitise pousse l'ambition des mortels *n'étaient pas absolument en la disposition de* personne, parce que le plus souvent

L'abbé Le Masson n'intègre les *Lettres* de Salluste que dans la seconde édition de sa traduction, parue en **1717**, soit un an après la première [40]. Dans son « avertissement » (p. i-ii), il explique ce choix par trois raisons : (a) le dédicataire de sa deuxième édition, Jean-Philippe d'Orléans, fils du Régent, qui est alors âgé de quinze ans et dont la gloire est aussi soulignée par diverses vignettes ayant trait à sa charge de « général des galères » acquise un an plus tôt, est précisément en train d'étudier Salluste ; (b) « il n'est pas venu jusqu'à [lui] que ces deux excellents morceaux aient jamais été traduits » – ce qui est une erreur manifeste puisque Le Masson ne vient qu'en cinquième [41] ; (c) « les personnes curieuses de Politique […] verront des maximes d'État et de Morales pleines d'équité, de sagesse et de modération, des remèdes efficaces contre le vice, le débordement des conditions et la licence de la jeunesse, avec la manière d'étendre, d'affermir et de rendre un empire florissant dans la paix et dans la guerre ».

Les raisons (a) et (b) sont d'ordre conjecturel et la raison (c) tient au contenu des lettres, l'intérêt moral et politique des œuvres de Salluste étant constamment mis en avant au cours du xviii^e^ siècle [42]. La valeur littéraire de ces deux *Lettres*, elle, n'est guère soulignée ; la traduction paraît avoir été parfois rapide, si l'on en juge par l'omission de certaines phrases [43].

L'abbé Thyvon, en **1730** [44], est le premier traducteur à disposer les deux lettres suivant l'ordre chronologique de leur écriture supposée, et non selon l'ordre de la tradition manuscrite. Il a soin d'exposer ses principes de traduction dans sa préface (t. 1, p. xix-xxiii) : il est illusoire de prétendre atteindre « une interprétation tout à fait littérale », puisque le français, « diffus », s'y refuse, mais le traducteur a pour devoir de ne rien ajouter au texte latin ; bref il récuse toute traduction qui serait « une parodie, une paraphrase ou une imitation ».

on les donnait comme *par manière d'acquit* à des gens qui en étaient indignes. Mais l'expérience *a fait voir* qu'Appius ne ment point quand il dit en ses vers *Qu'un chacun est ouvrier de sa bonne fortune*. »

Il apparaît que Du Teil retoucha semblablement la traduction que Baudoin avait faite de Suétone (voir R. Zuber, *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, Albin Michel, 1995[2] [1968[1]], p. 134 et n. 18).

40. *Salluste. De la Conjuration de Catilina Et de la Guerre de Jugurtha contre les Romains. Nouvellement traduit. Seconde édition. Augmentée de deux Discours du même Auteur touchant le Gouvernement de la Republique. Dédiée à Monseigneur le Chevalier d'Orléans, Général des Galères de France. Par M. l'Abbé Le Masson*, À Paris, chez Joseph Monge, rue Saint-Jacqus vis-à-vis l'Église du Collège de Louis le Grand, à l'Image S. Ignace, p. 319-362.

41. Voilà qui constitue à nos yeux un utile rappel, moins de la négligence de certains de ces traducteurs que de la difficulté de leur tâche, eu égard aux conditions dans lesquelles ils eurent à œuvrer.

42. Grell, *op. cit.* [n. 5], p. 995 et 1049 ; aussi Maes, art. cit. [n. 26], p. 374-375. Dans un ouvrage explicitement destiné, l'année précédente, à l'instruction d'un enfant (le Dauphin), le volume de la collection « *Ad usum Delphini* » consacré à Salluste faisait déjà la part belle à sa dimension édifiante : voir à cet égard É. Flamarion et C. Volpilhac-Auger, « La collection *Ad usum Delphini* et l'histoire », *Littératures classiques* 30, 1997, p. 218.

43. Pour nous limiter à un seul exemple, en II, 7, 1 la phrase *Hostem aduersum deprimere strenuo homini haud difficilest* semble avoir été oubliée.

44. *Salluste ou Histoires de la conjuration de Catilina contre la République romaine et de la Guerre des Romains contre Jugurtha ; traduites en françois. On y a ajoûté la Traduction de tous les morceaux, qui se trouvent en entier dans les Fragments de cet Historien. Le tout, accompagné de Dissertations, & de Remarques Critiques, Historiques, & Géographiques. Par M. l'Abbé Thyvon*, À Paris, chez Huart l'aîné, Libraire de la Reine, près la Fontaine S. Severin à la Justice, t. 2, p. 99-188.

Un exemple montrera que Thyvon prend ses distances avec la construction et l'ordre du latin sans oublier aucun des adverbes (*postea*), aucun des groupes prépositionnels (*ob easdem causas*) ni aucune des nuances (*quanti et quam multi*) que négligeront certains de ses successeurs (I, 2, 7) :

Sed ob easdem causas immane dictust quanti et quam multi mortales postea ad Pompeium discesserint.

« Mais on ne peut rapporter sans frémir quelle fut la qualité et la quantité de ceux qui, pour les mêmes raisons, se réfugièrent dans la suite auprès de Pompée. »

En dépit de ses mérites le travail de l'abbé Thyvon sera rapidement éclipsé par les traductions de Dotteville (qui ne s'occupe pas des *Lettres*) et de Beauzée [45]. Dès 1730, on lui reproche dans le *Journal des Savants* une certaine vétillerie, qui aboutit parfois, quoiqu'il s'en défende, à une forme de paraphrase, ainsi que nous le verrons au moment d'aborder la façon dont les traducteurs ont relevé le défi de la *brevitas* sallustéenne [46].

Nicolas Beauzée est l'auteur de la prochaine traduction qui nous intéressera et qui a vu le jour en **1770**. Sa qualité de grammairien est à l'origine de ce qui marqua le plus le monde des lettres à la parution de cet ouvrage : l'application de principes orthographiques bien particuliers, qui visent à rapprocher la graphie de la prononciation et feront scandale ; il finira d'ailleurs lui-même par y renoncer dans la troisième édition de sa traduction (1781) [47]. À titre d'exemple, voici un segment pris au hasard dans ces *Lètres à César* (II, 8, 6) :

Atque haec ita sese habere tametsi omnes aequi atque iniqui memorent […]

« Quoique touts les homes, bons et méchants, convièNent que les choses sont ainsi […] »

L'influence de cette tentative fut à peu près nulle, mais elle nous rappelle que les traductions latines marquèrent parfois d'importantes étapes dans la constitution même de notre langue – il n'est que de songer à cet égard au *Quinte-Curce* de Vaugelas.

Mais revenons au travail de traduction à proprement parler.

45. Un contemporain avait jugé favorablement la traduction de Thyvon dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages savans de l'Europe*, janvier-février-mars 1730, t. IV.1, Amsterdam, Wetsteins & Smith, 1730, p. 191-206.

46. *Journal des Savants*, 1730, p. 278-283.

47. M. Le Guern, *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*, Paris, Honoré Champion, 2009, a consacré une monographie fort intéressante à ce personnage. Dans le premier chapitre (p. 11-21), qui offre un aperçu de sa vie et de son œuvre, l'auteur écrit : « Une étude portant sur Beauzée traducteur serait d'un grand intérêt » (p. 14, n. 5). Si nous ne prétendons nullement effectuer un tel travail ici, notre fréquentation de son *Salluste* tend à nous faire acquiescer à ce point de vue de M. Le Guern.

L'« avertissement » (p. 7-10) montre que l'ouvrage est destiné « à la jeunesse », ce qui est une des raisons – mais non la seule – au nom desquelles Beauzée a entendu se montrer aussi proche que possible du texte original :

> « À l'égard de la traduction, j'ai cru devoir me tenir aussi près du texte que pouvait me le permettre le génie de notre langue. Cette fidélité n'est pas seulement nécessaire à l'instruction des jeunes gens à qui j'ai principalement consacré mon travail ; c'est encore, au jugement des plus grands maîtres, une loi inviolable de l'art de traduire. »

Il y a là certes un lieu commun des préfaces de traducteurs de l'époque [48], mais plusieurs passages attestent un visible souci en ce sens, comme celui-ci, qui épouse l'ordre des idées du latin en dépit de la difficulté qu'il y avait à le conserver (I, 8, 6) :

> *Et frumentum id, quod antea praemium ignauiae fuit, per municipia et colonias illis dare conueniet, quum stipendiis emeritis domos reuerterint. »*
>
> « Enfin par rapport au blé, qui était ci-devant le prix de la fainéantise, il conviendrait de ne le distribuer, dans les villes municipales et dans les colonies, qu'à ceux qui seraient de retour chez eux après avoir rempli le temps du service. »

L'article « Traduction » que signa Beauzée cinq années plus tôt dans *L'Encyclopédie* jette une utile lumière sur cette conception de la traduction [49]. Beauzée y distingue en effet la « version », proche du mot à mot et assimilable à un exercice scolaire, de la « traduction », plus attachée à respecter la logique de la langue-cible ; c'est de ce côté qu'il penche apparemment, comme le montre la précision « aussi près du texte *que pouvait me le permettre le génie de notre langue* » : voilà qui l'autorise à modifier régulièrement la voix (par exemple I, 4, 3) ou le type (ainsi I, 3, 4) de la phrase traduite pour les rendre plus conformes au génie du français.

Dès lors le reproche que lui adresse un de ses premiers recenseurs, l'académicien Gaillard [50], touchant à son excessive prolixité, n'est peut-être pas entièrement mérité, dans la mesure où, sans tomber dans le travers du « commentaire » qu'il récuse dans le même article de l'*Encyclopédie* [51], Beauzée semble s'être parfois senti obligé d'expliciter certaines idées : en I, 3, 3, *imperium* est traduit par « ce que l'autorité a de rude » ; en I, 5, 3 les

48. Grell, *op. cit.* [n. 5], p. 308 observe que le débat entre fidélité et liberté toucha moins les œuvres des historiens que le domaine poétique, puisque peu de traducteurs remirent en cause la nécessité de demeurer aussi fidèle que possible, dans la lettre même, aux écrits originaux (voir aussi J.-L. Quantin, « Traduire Plutarque d'Amyot à Ricard », *Histoire, économie & société* 7/2, 1988, spéc. p. 245-250).

49. Des passages de cet article sont reproduits dans l'anthologie toujours très instructive de L. D'Hulst (dir.), *Cent ans de théorie française de la traduction*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1990, p. 41-45.

50. L'article est reproduit dans G.-H. Gaillard, *Mélanges académiques, poétiques, littéraires, philologiques, critiques et historiques*, Paris, Agasse, 1806, t. 2 (pour le point qui nous intéresse : p. 406).

51. Il ne traduit ainsi jamais, au rebours d'une attitude qui remonte à Saliat, un seul adjectif ou substantif latin par deux adjectifs ou substantifs français qui se renforcent ou s'amplifient ; il avait reproché un tel travers à La Bruyère dans sa traduction d'un passage du *Brutus* de Cicéron.

discordiae mala sont « tous les maux qui peuvent amener la discorde » ; en II, 12, 1, *Forsitan, Imperator […] desideres quem numerum senatorum fieri placeat* devient « Peut-être, Général digne du commandement […] regretterez-vous que je ne m'y sois pas expliqué sur le nombre où je voudrais porter les sénateurs ». Beauzée, toutefois, tend au fil des quatre éditions qu'il donne de son vivant à « se rapprocher de plus en plus du texte de l'Original, ce qu'[il] croit l'essentiel de toute traduction », ainsi qu'il l'écrit au début de la dernière version (1788) [52]. Tout se passe comme si, changeant de doctrine ou se souvenant qu'il destinait avant tout son travail à des élèves de collège, il tendait à se rapprocher parfois de ce qu'il appelait « version », au détriment de la « traduction ».

Un autre aspect intéressant de son travail est la façon dont il y applique ses théories grammaticales autour de plusieurs points, dont nous ne prendrons qu'un seul exemple, celui de l'ordre des mots. Beauzée, on l'a vu, recommande d'abandonner l'ordre des mots du latin quand il ne s'impose pas. En français, il propose de classer les compléments, quand plusieurs portent sur un même terme, du plus court au plus long ; il met en œuvre ce principe issu de sa *Grammaire générale* à plusieurs reprises dans sa traduction, notamment en I, 5, 5 :

> [a] *[…] eam [libidinem]* [b] *uirtutem et magnitudinem animi,* [b'] *pudorem atque modestiam* [a'] *pro socordia aestiment.*

> « […] qu'ils donnent [a] à ce désordre [b] le nom de vertu et de grandeur d'âme, [a'] celui de sottise [b'] à l'honnêteté et à l'économie. »

On a même le sentiment qu'il crée lui-même à l'occasion un allongement du second circonstant, comme en I, 6, 1 :

> *[…] qui se in uictoria* ***licentius liberiusque*** *quam artius futuros credebant.*

> « […] ceux qui comptaient trouver dans la victoire **une plus grande licence et une augmentation de liberté** plutôt que des entraves. »

Beauzée introduit un rythme ascendant là où le latin offrait deux adverbes de même longueur.

À l'instar de Chomedey ou de Le Masson avant lui, Beauzée ne laisse pas passer l'occasion, dans sa deuxième édition (1775), de se livrer à des considérations politiques de circonstance, à travers un hommage à Louis XVI (p. 490, n. 9) :

> « Cette idée de Salluste n'eut pas de suite, parce qu'elle fut présentée à César, homme trop occupé des intérêts de son ambition pour penser sérieusement à la réformation des mœurs. Une entreprise si belle et si salutaire ne peut réussir que dans les mains d'un monarque légitime et véritablement homme de bien, tel que celui à qui le Ciel vient de confier les destins de la France. »

52. Ainsi en I, 3, 4 : *scilicet quod […] arbitror*, traduit d'abord par « voici uniquement ce que je veux » devient, à partir de 1781 (3e édition), un plus sobre « parce que je veux ».

Le grand nombre de rééditions de cette traduction atteste son succès ; tous ses successeurs la comptent parmi les quelques travaux qui font date.

Charles de Brosses est l'auteur d'une monumentale *Histoire romaine*, qui consiste au fond à traduire toutes les œuvres de Salluste, y compris les fragments les plus insignifiants des *Histoires*, et à les placer au sein d'un récit suivi dont l'auteur supplée lui-même les lacunes. Dans cette disposition obéissant à l'ordre chronologique, les *Lettres* se trouvent à la toute fin du tome troisième et dernier (**1777**) [53].

Ce travail connut un grand succès dès le départ, même si les *Lettres* n'en constituent pas le morceau le plus admiré [54] ; au contraire, les avis exprimés sur les autres œuvres que les fragments des *Histoires* sont plutôt réservés. De fait la traduction des *Lettres* marque plutôt une régression, au strict point de vue de l'exactitude, par rapport aux travaux précédents : si certains modalisateurs sont ajoutés sans réelle nécessité [55], ce qui frappe surtout, ce sont les nombreuses omissions de mots ou de segments de phrase [56] et les simplifications [57]. De Brosses innove également de façon peu heureuse dans la traduction de certains passages, comme en I, 2, 5 :

> *homines […] concurrere in castra tua et aperte, quieteis mortem, rapinas, postremo omnia quae corrupto animo lubebat, minitari.*
>
> « une foule de gens [se jetèrent dans votre camp] pour exercer à leur aise ces voleries, éternel tombeau de la paix, et tous ces désordres que leur inspirait la corruption de leur cœur. »

Au lieu de comprendre *quieteis* comme un datif pluriel (de *quietus, -a, -um*) désignant les paisibles citoyens victimes des menaces des séditieux (*mortem*, *rapinas* et *omnia* étant trois compléments d'objet de *minitari* détaillant le contenu des menaces), Brosses l'interprète apparemment comme un génitif singulier (de *quies*) complément du nom *mortem*, lequel est entendu métaphoriquement et reçoit en guise d'explication l'apposition *rapinas*. Une telle construction ne se rencontre chez aucun prédécesseur de Ch. de Brosses.

53. T. 3, p. 257-303.

54. Sur cet ouvrage, la façon dont il fut conçu et mené à bien, on se reportera notamment à Grell, *op. cit.* [n. 5], p. 1018-1022 ; Ph. Foro, « Charles de Brosses entre Salluste et le patrimoine antique de Rome », *Anabases* 5, 2007, spéc. p. 151-153.

55. I, 1, 2 : *Sed res docuit id uerum esse quod in carminibus Appius ait fabrum esse suae quemque fortunae* = « Ceci nous prouve bien la vérité de ce vers d'Appius, qu'il faut que chacun soit l'artisan de sa propre fortune » ; I, 1, 9 : *Ergo omnes magna mediocri sapientia res huc uocat […]* = « Il semble donc que la conjoncture singulière invite toute homme, plus ou moins habile […] ».

56. I, I, 2 : *maxume* ; I, 2, 6 : *magna pars* et *tanta uis creditorum inpendebat* ; I, 2, 7 : *quasi sacro* ; I, 3, 1 : *quid optimum factu sit existima* ; I, 3, 2 : *Equidem ego […] arbitror* ; I, 4, 1 : *postea* ; I, 4, 2 : *domuum* ; I, 5, 1 : *conidera quale sit de quo consultas* ; I, 7, 1 : *simul omnia* ; I, 8, 5 : *per iniuriam*, etc.

57. Par exemple I, 2, 4 : *Cetera multitudo* ***uolgi, more magis quam iudicio*** *post alius alium quasi prudentiorem secuti* = « Le reste de la multitude a suivi son exemple sans raisonner, selon la coutume du vulgaire, qui court à la foule où il voit aller les autres, s'en remettant à ceux qui marchent les premiers, dans la pensée que les premiers étaient plus avisés » ; I, 4, 3 : *ut […] uentri atque profundae lubidini sumptus quaererent* = « se plonger dans la débauche » ; I, 4, 4 : *quali […] more aut modestia* = « comment » ; I, 5, 2 : *regi aut nationi* : « puissance étrangère » ; I, 8, 1 : *domum aut uillam* = « des palais ».

On pourrait citer d'autres passages encore dans lesquels les partis de traduction sont douteux [58]. Si le terme d'« anomalie » serait sans doute excessif pour qualifier le travail de traducteur de de Brosses, force est de constater qu'il s'éloigne considérablement de la pratique de ses prédécesseurs. D'une manière générale en effet (de Brosses excepté, comme nous venons de le dire) les *Lettres* de Salluste semblent n'avoir pas suscité les mêmes infidélités que ses œuvres majeures : songeons que le discours de Marius dans la *Guerre de Jugurtha* a même été traduit en vers français [59] !

Eusèbe de Salverte, après avoir été condamné à mort par contumace pour avoir trempé dans une conspiration royaliste puis finalement acquitté, publie sa traduction des *Lettres* en l'an VI de la République (**1797-1798**) [60]. Sa préface semble comporter des allusions au danger d'être l'objet d'accusations calomnieuses. Il n'est au demeurant pas le seul à fustiger un climat politique délétère à travers une traduction de Salluste : Billecocq avait trois ans plus tôt parsemé sa version française de la *Conjuration de Catilina* de clefs visant à dénoncer les montagnards déchus [61]. Peu favorable au pouvoir personnel, comme il était de rigueur en ce temps, Salverte ne voit dans les

58. Ainsi I, 1, 3 : *Ceterum ut fabricata, sic uirtute parta quam magna industria haberei decet, ne incuria deformentur aut conruant infirmata* = « Au point de gloire où vous ont mis vos talents et votre valeur, il faut beaucoup d'habileté pour ne pas la ternir par négligence ou ne pas en déchoir par faiblesse. » La corrélation *ut fabricata … sic parta* ne semble pas vraiment aperçue, non plus que le caractère général de la phrase ; I, 8, 6 : *quod antea praemium ignauiae*, « ce qui fut auparavant la récompense de la fainéantise » devient « quoiqu'ils ne servent point ».

59. *Discours de Marius, plébéien et consul, Traduit en prose & en vers françois du latin de Salluste : Suivi du Discours d'Étienne de la Boétie, ami de Montaigne & Conseiller au Parlement de Bordeaux,* sur la Servitude volontaire*, traduit du françois de son temps en françois d'aujourd'hui. Par L'Ingénu, Soldat dans le Regimens de Navarre*, s. l., s. n., 1789, p. 24-33.

60. *Épîtres de Salluste à César, traduites par Eusèbe Salverte ; Suivies du Précis historique de Julius Exsuperantius*, Paris, chez Ravel et Bertrandet, Imprimeurs-Libraires, p. 1-117.

61. Permettons-nous une courte digression autour de cette traduction, intéressante à plus d'un titre. Billecocq, qui se présente sur la page de titre comme « citoyen français », se fait fort de traduire *Catilina*, à la fois parce que ses prédécesseurs ne se sont pas montrés assez fidèles à l'original (c'est là un grief classique) mais aussi parce qu'il se juge particulièrement bien placé pour le faire en raison des événements auxquels il a assisté : « Il m'a paru que j'aurais au moins sur mes devanciers cet avantage, que j'ai vu une Révolution, c'est-à-dire une de ces époques mémorables du monde, où les hommes se montrent avec toutes leurs passions ; où les désordres d'un État, les guerres entre les ambitieux qui s'en disputent la domination, en un mot, le spectacle continuel des factions et des luttes de partis, donnent à l'âme de l'Écrivain contemporain toute l'énergie qui leur est propre » (p. ix-x). Les événements ont ainsi introduit, sur le plan linguistique, un « *néologisme révolutionnaire* » (p. xii, italiques de l'auteur) qui permet de rendre de façon plus fidèle des phrases obscures pour qui n'aurait connu que l'Ancien Régime. D'un point de vue factuel, les soubresauts des années 1789-1795 lui permettent de mieux comprendre Salluste, au point que Billecocq esquisse dans sa préface et dans ses notes des parallèles entre la monographie antique et certains membres du personnel politique moderne : Salluste, homme corrompu mais fin analyste politique et bon écrivain, ce serait ainsi Mirabeau (p. xxviii-xxix) ; César, qui nie l'immortalité de l'âme dans *Cat.*, 51, 20, incarne les philosophes des Lumières, prônant « la plus désespérante et la plus pernicieuse doctrine » (p. 150, n. 32) ; Damasippe proscrit par Sylla, ce sont les extrémistes Hébert et Chaumette éliminés par Robespierre, action salutaire dictée cependant non par le souci de la justice, mais par l'intérêt personnel (p. 151, n. 34). De fait c'est Robespierre, le « sanguinaire rhéteur d'Arras » (p. 132) qui reste la cible favorite de Billecocq : il possède tout à la fois des traits de Sylla, « ce barbare et ambitieux patricien » (p. 133, n. 11 ; aussi p. 151, n. 35) et de Catilina regroupant autour de lui un ramassis d'hommes perdus par la promesse de pouvoir piller les riches (p. 134, n. 12 ; 139, n. 17 ; 140-141, n. 20). Le choix d'une traduction est le plus apte à diffuser ces opinions politiques bien au-delà du seul cercle des lettrés.

Lettres que « des ouvrages commandés par César pour donner un vernis de justice et de patriotisme à ses opérations ».

Celles-ci ne sont pas sans intérêt cependant pour un penseur politique sous le Directoire. Passé même le seuil de l'ouvrage, la traduction est donc le lieu pour Salverte d'introduire quelques pensées politiques personnelles. Il en va ainsi du sens qu'il confère à *arbitror* et *sicut a maioribus accepi* en II, 5, 1 :

> *In duas partes ego ciuitatem diuisam arbitror, sicut a maioribus accepi, in patres et plebem.*
>
> « Conformément aux institutions de nos ancêtres, je considère la cité comme divisée en deux parties, le Sénat et le peuple. »

Contrairement à la plupart des traducteurs qui le précédèrent ou qui le suivront, contrairement à la vraisemblance aussi, Salverte juge qu'*arbitror* ne contient aucune nuance de doute (« je considère ») et que l'incise *sicut a maioribus accepi* n'est pas à entendre comme le résumé d'une tradition historiographique, mais comme une vérité institutionnelle, *a maioribus* étant grammaticalement analysé comme le complément d'agent d'un second *diuisam* sous-entendu et non comme le complément d'origine indiquant la source d'une telle version. Salverte indique en note qu'il « espère donner ailleurs un développement plus étendu à cette vérité politique ».

Il affirme n'avoir consulté les travaux de Beauzée et du président de Brosses qu'une fois son propre ouvrage achevé, auquel il confère, comme Beauzée mais dans un sens bien différent, une visée pédagogique (p. 9-11) :

> « J'ose espérer que mon travail peut ne point devenir inutile à l'instruction de la jeunesse. Quelle que soit l'opinion de certaines personnes, je persiste à croire que les républicains français ont besoin de connaître et l'histoire et la langue des anciens conquérants du monde. On trouve dans les historiens le détail des révolutions qui renversèrent la plus grande des Républiques. On trouve dans les Épîtres de Salluste les causes de ces révolutions et les idées qu'elles firent naître dans l'esprit de l'un des contemporains les plus éclairés. Il est temps sans doute que l'étude de la science politique fasse partie de l'éducation nationale. L'ouvrage dont j'offre la traduction peut y servir sous ce rapport, non moins que sous celui de la littérature et de l'histoire. »

La note qu'il ajoute à II, 13, 6 (*Quippe si morbo iam aut fato huic imperio secus accidat, cui dubium est quin per orbem terrarum uastitas, bella, caedes oriantur* [« Si au contraire cet empire était détruit par ses vices ou par le sort, peut-on douter qu'à l'instant ne se répandissent sur toute la terre les guerres, les massacres, la désolation »]) est caractéristique d'une telle volonté didactique :

> « Cette maxime appliquée à la république française sera désormais le principe fondamental de l'équilibre de l'Europe.
> Un ouvrage composé dans cette vue, par un homme nourri des leçons de l'histoire, et connaissant à fond toutes les relations politiques qui peuvent

unir, diviser, affermir, ébranler, renverser et anéantir les nations et les gouvernements ; un tel ouvrage, dis-je, influerait avec avantage sur l'esprit public de la France, peut-être même sur l'opinion des cabinets étrangers ; cette opinion s'est toujours composée de celles des hommes qui entourent le conseil, le ministre ou le monarque ; croyez qu'ils ne ferment pas les yeux sur l'intérêt général, lorsqu'il se trouve uni à leur intérêt particulier. »

Le travail de Salverte sera repris dans ses *Essais de traduction*, chez Didot (1838). À cette occasion il apporte quelques modifications à sa première version, mais conserve les remarques d'ordre politique que nous avons relevées. Son ouvrage sera longtemps entouré d'une certaine considération, qui tient autant à ses qualités intrinsèques qu'au respect que l'on voue à Salverte pour la fidélité à ses principes, vertu rare à l'époque des « girouettes » qui peuplent la France entre 1789 et 1830, et bien peu pratiquée par Salluste lui-même, comme le notera non sans sarcasme un autre traducteur, Ch. Du Rozoir [62].

Jean-Baptiste Dureau de La Malle s'était fait connaître par des traductions des *Bienfaits* de Sénèque (1776) et des œuvres de Tacite (1790). Sa traduction de Salluste paraît l'année suivant sa mort, en **1808** [63]. Son fils Adolphe, futur traducteur des *Argonautiques* de Valérius Flaccus, révisa le manuscrit et rédigea la préface. Celle-ci lève le voile sur la méthode appliquée par J.-B. Dureau de La Malle et sur les buts qu'il poursuivit (t. 1, p. iv) :

« Si quelquefois on trouve que le traducteur s'est un peu trop rapproché des formes latines, on reconnaîtra bientôt, ce me semble, que ce système fut créé par le désir d'adapter à notre langue des tours vifs, des locutions piquantes, des expressions originales, plutôt que par l'impossibilité de trouver, pour rendre son auteur, des phrases harmonieuses tout à fait dans l'habitude de notre langue. »

Toutefois, Dureau de La Malle reste conscient du danger du calque débouchant sur une traduction contraire au génie de la langue et remarque dans son commentaire au sujet de I, 6, 1 :

« *Qui se in victoriâ licentiusque, quam arctius futuros credebant.* "Qui croyaient trouver dans la victoire plus de licence et de liberté que de gêne." Tournure purement latine, qui, si elle était conservée, n'aurait dans notre langue ni concision, ni clarté. »

62. Lire Du Rozoir, t. 2, p. 169 : « Aujourd'hui M. Salverte défend encore les mêmes principes qu'il professait dans sa traduction publiée en l'an v, sous la République, c'est-à-dire il y a près de trente-quatre ans. À cet égard combien n'est-il pas supérieur à Salluste, qui fut à Rome le type du Protée politique ! ». Les faits saillants de la carrière de Salverte sont consignés dans sa notice pour la *Biographie* des frères Michaud, sous la plume de Champion et Michaud aîné, t. 37, s. d., p. 568-569.

63. *Œuvres de Salluste. Traduction nouvelle, par Dureau-Delamalle, de l'Académie française*, à Paris, chez Giguet-Michaud et chez H. Nicolle, t. 2 (numérotation continue), p. 452-496.

En définitive, peu nombreuses sont les notes commentant la traduction ; observons cependant qu'au cœur de l'Empire, l'annotateur acclame ceux qui ont su ramener l'ordre à Rome en conjurant les dangers de l'oligarchie et de l'ochlocratie [64].

Quelle est la valeur de ce travail par rapport à celui de ses prédécesseurs ? L'« avis des éditeurs » (Giguet et Michaud) tend à faire valoir la traduction de Dureau de La Malle au détriment de celle de Dotteville, mais dans la mesure où ce dernier n'avait pas pris en compte les *Lettres*, une telle *synkrisis* ne nous concerne pas. Ce qui est certain, c'est que cette traduction, sans atteindre le statut de référence du *Tacite* dû au même savant, est citée avec égard dans les décennies qui suivent [65].

L'année d'après (**1809**), c'est au tour du travail de Le Brun, un magistrat, de sortir des presses à titre posthume [66]. Cet ouvrage aurait dû paraître en 1808, mais son auteur craignait la rude confrontation avec un Dureau de La Malle déjà auréolé du succès de sa traduction de Tacite. Beau-frère du comte Daru, Le Brun avait pourtant déjà fait ses armes en collaborant à la fameuse traduction d'Horace donnée par celui-ci (t. 1, p. liii). L'influence de ce travail, qui pâtit peut-être de la comparaison avec d'autres traductions contemporaines [67], paraît limitée.

Charles Du Rozoir compte parmi les quelque quatre-vingts contributeurs de la « Bibliothèque latine-française », monumentale entreprise de librairie lancée par l'éditeur Charles-Louis-Fleury Panckoucke, adorateur de Tacite et homme d'affaires avisé [68]. On lui doit plusieurs autres traductions latines, dont la *Correspondance* de Cicéron, mais aussi des ouvrages touchant à l'histoire contemporaine.

Sa traduction de Salluste est un travail consciencieux, riche de nombreuses notes. Les *Lettres* prennent place dans le tome II, publié en **1833** [69].

64. « Pompée, dans ce troisième consulat, porta une loi très sévère contre la brigue, dont les intolérables excès furent enfin réprimés. Il rétablit l'ordre dans Rome, et y fit respecter les lois. […] Ce prétendu asservissement du peuple n'était autre chose que le silence imposé à des cris factieux, et le retranchement du salaire infâme par lequel des candidats cupides et ambitieux soudoyaient une vile plèbe, vendue à tout ce qui l'achetait. »

65. Sur la faveur dont jouit longtemps Dureau de La Malle en tant que traducteur, notamment pour Tacite, lire les pages de l'essai ancien mais bien informé et instructif de J. Bellanger, *Histoire de la traduction en France (auteurs grecs et latins)*, Paris, Lemerre, 1903, p. 77-79 et surtout Volpilhac-Auger, *Tacite en France*, *op. cit.* [n. 1], p. 101-105.

66. *Œuvres de Salluste, traduites par M. Le Brun, juge en la cour d'appel de Paris,* à Paris, chez Brunot-Labbe, Goujon, t. 1, p. 166-209.

67. Le tableau que nous avons présenté plus haut [p. 174-176] montre en effet que vers la même époque les *opera maiora* furent traduits par des figures en vue du monde littéraire comme Charles-Louis Mollevaut.

68. Sur cette collection, voir le rapide aperçu de Fr. Paschoud, « Collections d'auteurs latins et grecs en France et ailleurs. 1673-1950 », *RSA* 36, 2006, p. 254-256 et notre monographie à paraître aux éditions Ausonius en 2021 ; à propos de la personnalité et des principes de traduction de Panckoucke latiniste, nous nous permettons de renvoyer à notre propre étude intitulée « *Tacito impendere vitam* : C.-L.-F. Panckoucke (1780-1844), un traducteur controversé », *A&A* 59, 2013, p. 197-211.

69. *Œuvres de Salluste. Traduction nouvelle comprenant La Guerre de Jugurtha, les Fragmens de la grande Histoire romaine, La Conjuration de Catilina, et les deux Épîtres à César accompagnée d'une notice biographique et littéraire sur Salluste, d'observations préliminaires et d'un commentaire historique et critique sur chacun de ses ouvrages par M. Ch. du Rozoir professeur d'histoire au collège royal de*

En préambule de sa traduction, il constate que Salluste, naguère défenseur acharné de la liberté populaire, se fait le héraut d'un pouvoir monarchique, phénomène qui n'a rien d'inédit pour un observateur de la vie politique française des années 1789-1830 (p. 167) :

> « Dans ces lettres, Salluste ne se fait pas scrupule d'abjurer les doctrines de liberté qui distinguent ses autres ouvrages ; et on le voit venir au secours du despotisme naissant de celui qui allait consommer la destruction des vieilles institutions de Rome. De nos jours, Napoléon a opéré plus d'une conversion semblable. Que dis-je ? Même les despotes les plus médiocres ont vu les hommes de la liberté renier, pour un peu d'or, pour un pouvoir sans durée comme sans honneur, les principes qui, dans d'autres temps, leur avaient valu quelque popularité. Cela s'est vu et se voit encore depuis quarante années que tant de révolutions diverses ont passé sur notre patrie. »

Il balaie d'un revers de main les objections de Carrion, qui avait au XVI^e^ siècle mis en cause l'authenticité des *Lettres* ; quelque rapide que soit sa démonstration, elle atteste du moins le début d'une prise en compte de l'hypothèse de l'inauthenticité.

C.-L.-F. Panckoucke, concepteur de la « Bibliothèque latine-française », dont Du Rozoir est l'un des maîtres d'œuvre, recommandait à ses collaborateurs une traduction aussi proche que possible de l'original, notamment dans l'ordre des mots. Peut-être est-ce sous une telle influence que Du Rozoir imprime à sa phrase un mouvement qui nous paraîtra parfois peu naturel, et qui est en tout cas inédit dans plusieurs passages, comme en II, 5, 1 :

> *In duas partes ego ciuitatem diuisam arbitror.*
>
> « En deux classes la république fut toujours divisée, je le pense. »

Cette traduction, jugée supérieure aux précédentes par É. Mennechet, le recenseur du *Journal des Débats* (3 août 1831, p. 4), a donné lieu à maintes réimpressions au cours des deux siècles suivants.

Quatre ans plus tard (**1837**), dans la « Collection des auteurs latins » dirigée par Nisard, entreprise rivale de la « Bibliothèque latine-française », c'est Albert Damas-Hinard qui se voit chargé de la traduction des *Lettres* [70]. En dépit de la médiocrité de son travail, qu'aucune réussite ou défectuosité particulière ne signale, il bénéficie d'une enviable longévité grâce, d'abord, à la bonne diffusion de la « Collection des auteurs latins » jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle [71], puis à sa reprise sur l'internet : elle est, avec celle de Ch. Du Rozoir, l'une des

Louis-le-Grand. Tome second, Paris, C. L. F. Panckoucke, membre de l'ordre royal de la légion d'honneur, éditeur rue des Poitevins, n° 14, p. 166-230.

70. *Salluste, Jules César, C. Velleius Paterculus et A. Florus. Œuvres complètes avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Nisard, maître de conférences à l'École normale*, Paris, J.-J. Dubochet et compagnie, éditeurs, rue de Seine, n° 33, 1837, p. 146-160.

71. On ne compte pas moins de huit réimpressions du volume : 1840 ; 1843 ; 1845 ; 1850 ; 1854 ; 1857 ; 1865 ; 1879.

premières sur lesquelles tombera l'étudiant paresseux qui taperait quelques mots de sa version de Salluste sur un moteur de recherche.

En **1853**, H. Gomont publie le premier des deux tomes des œuvres complètes de Salluste, contenant les *Lettres*, sur l'authenticité desquelles il ne se prononce pas catégoriquement [72].

Les notes contiennent d'assez nombreuses remarques ayant trait à l'établissement du texte ou à la traduction ; en la matière, un des partis arrêtés par Gomont est de conserver le vague du latin et de restituer les archaïsmes de l'original. Avouons qu'aucun de ces deux aspects ne frappe vraiment le lecteur [73], de sorte qu'on est tenté d'y voir pour partie un argument publicitaire : à mesure que se multiplient les traductions de Salluste, il importe sans doute davantage à chacun de se distinguer (ou de prétendre le faire) de la concurrence passée et présente.

En **1866**, c'est-à-dire cinq ans après la publication de sa traduction des *opera maiora* sallustéens dans une collection bon marché largement diffusée [74], Victor Develay (1828-1892) fait paraître une version française des *Lettres* sous la forme d'un livre de très petit format, imprimé sur beau papier sous une élégante couverture jaune gaufrée, pour le compte de l'Académie des Bibliophiles [75]. Le tirage est limité à trois cents exemplaires, ce qui paraît conforme au caractère restreint du cercle de lecteurs potentiellement intéressés par les deux épîtres de Salluste ; le contraste est net à cet égard – et combien significatif ! – avec la collection qui accueillait ses traductions du *Catilina* et du *Jugurtha*. La préface, réduite à deux pages, se contente de souligner l'intérêt historique des *Lettres*, dont la paternité n'est pas contestée à Salluste [76]. La traduction, figurant seule, n'est accompagnée d'aucune note.

Les goûts de Develay étaient vastes et éclectiques, puisqu'il traduisit aussi bien Salluste que César, Catulle et Sénèque ; il fut également un pionnier des traductions d'auteurs néo-latins, en prose comme en poésie [77]. Si Develay ne fait pas état, dans cet opuscule, de ses principes de traduction, on voit en parcourant ses autres productions qu'il avait pour doctrine de respecter, dans la mouvance de son temps, une certaine fidélité à l'original ;

72. *Salluste, traduction avec notes et introduction. Première partie, Conjuration de Catilina, Lettres à César,* Paris, librairie de Firmin Didot frères, p. 276-351.

73. Et c'est du reste ce que constate également, à l'occasion du compte rendu qu'il consacre à cet ouvrage, S. de Sacy, dans le *Journal des Débats* du 26 février 1856, p. 3.

74. La « Collection des meilleurs auteurs anciens et modernes » ; le volume, imprimé sur un méchant papier et dans une typographie très serrée, était vendu 25 centimes.

75. *Lettres à César, traduction nouvelle par Victor Develay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, Paris, Académie des Bibliophiles.

76. P. 5-6 : « César a-t-il eu tort, a-t-il eu raison de changer la constitution de Rome ? Ce problème, depuis deux mille ans, n'a pas encore été résolu. L'étude attentive et impartiale de la société romaine peut seule décider le jugement de la postérité. Or, de tous les documents qui nous sont parvenus, aucun ne jette plus de jour que les lettres de Salluste à César. Salluste était aussi profond politique que grand écrivain. Nul ne connaissait mieux que lui les besoins et les tendances de son époque. Nous avons pensé que dans un procès qui soulève d'un côté des éloges et de l'autre des récriminations, le bon sens public ne refuserait pas d'entendre le témoignage motivé d'un des plus illustres contemporains de César. »

77. On consultera le précieux bilan bio-bibliographique de É. Wolff, « Victor Develay, les études néo-latines et Pétrarque », *Latomus* 58, 1999, p. 172-178, à quoi l'on peut ajouter les remarques de Famerie, art. cit. [n. 1], p. 28-29, concernant sa pratique de traduction pour *L'Art militaire* de Végèce.

la traduction est toutefois plus ornée que ne l'étaient celles d'un Damas-Hinard ou d'un Du Rozoir, ses prédécesseurs immédiats.

Alfred Ernout, farouche adversaire de la thèse de l'authenticité des *Lettres*, refusa d'adjoindre à son édition du *Catilina* et du *Jugurtha* dans la « CUF » ces « œuvrettes », dépourvues de la « vigueur » et de la « rapidité » du natif d'Amiterne, par surcroît affligées de « transitions gauches », d'un « mélange d'emphase et de platitudes » [78]. Les *Lettres* ne font donc leur entrée dans la série latine de cette collection qu'en **1962**, aux côtés des deux *Invectives* que se seraient prétendûment échangées Cicéron et Salluste et qui sont, elles, très probablement des faux [79]. Conformément à la doctrine ancienne d'Ernout, encore renforcée depuis par le fameux *appendix* du *Sallust* de Syme (qu'Ernout prénomme curieusement Romuald) elles sont attribuées à un « pseudo-Salluste ».

Un recenseur de la traduction des *opera maiora* avait cru déceler une influence des traductions du XVIII^e^ siècle sur Alfred Ernout [80] ; ce dernier semble confirmer cette hypothèse quand il rend hommage dans son introduction des *Lettres* au travail de Beauzée, « non sans mérite » (p. 24) et dont il reconnaît avoir usé pour son propre compte. De fait, il est possible de déceler des rapprochements en plusieurs passages [81].

Le choix fait par Ernout d'adopter une langue parfois oratoire se vérifie aussi parfois indépendamment de toute influence de Beauzée ; en II, 13, 1, il ennoblit par exemple le banal *nos [...] fortissimi uiri* d'une belle litote : « C'est nous, nous dont la bravoure fut sans seconde […] ».

Enfin, Gérard Walter est, six ans plus tard, le dernier traducteur en date des *Lettres* (**1968**). Spécialiste de la Révolution française, il s'est vu confier par Gallimard le soin de traduire les historiens latins pour la célèbre collection de la « Pléiade ». Ce travail assez consciencieux n'apporte pas de nouveauté particulière ; destiné aux lecteurs du grand public cultivé plutôt qu'aux savants, il n'est guère cité dans les études sallustéennes.

3. Quelques écueils de traduction

A. Difficultés historiques (II, 4, 2)

L'authenticité des *Lettres*, ainsi que nous l'avons rapidement rappelé en préambule, est discutée pour plusieurs raisons, et notamment à cause d'un certain nombre de passages jugés difficilement compatibles avec la réalité

78. Lire les p. 33-36 de cette édition. Les *Lettres* et l'*Invective* étaient déjà absentes de la première version de Salluste dans la « CUF » (1924), due à B. Ornstein pour l'établissement du texte et à J. Roman pour sa traduction.

79. Quoiqu'il se soit trouvé des défenseurs avisés de leur authenticité, tel K. Büchner, *Sallust*, Heidelberg, Winter, 1982^2^ [1960^1^], p. 20-40 ainsi que la n. 37 des p. 387-390 ; le long débat autour de la paternité de ces invectives est résumé par A. A. Novokhatko, *The Invectives of Sallust and Cicero*, Berlin-New York, De Gruyter, 2009, p. 111-129.

80. P. Boyancé, *REA* 46, 1944, p. 191 : « l'influence des traducteurs (du reste excellents) du XVIII^e^ siècle explique peut-être une certaine tendance à l'oratoire. »

81. Par exemple I, 1, 7 ; I, 3, 3 ; I, 5, 4, etc.

historique : comment les traducteurs y ont-ils réagi ? Trois attitudes sont, en vérité, attestées : (a) le silence ; (b) la modification du texte reçu ; (c) l'adaptation de la traduction.

Nous ne prendrons qu'un exemple pour illustrer cet aspect des choses, celui de l'énigmatique déclaration de II, 4, 2, en la faisant suivre des seules conjectures utiles à notre propos :

> *At Herculem Catonem* L. Domitio ceterisque eiusdem factionis quadraginta senatores, multi praeterea cum spe bona adulescentes sicutei hostiae mactati sunt.*
>
> * atherculem catonem *ms.* cum Catone *Ald.* hinc cum Carbone *Thyvon* cum Carbone *Spandau* M. Catoni *Orelli* a M. Catone *Mommsen*

On sait les difficultés que pose le texte : ce passage fait apparemment référence à la mort de quarante sénateurs pendant les proscriptions syllaniennes, période à laquelle Caton était âgé d'une quinzaine d'années : il ne fut pas la victime et ne put guère être le complice de ce massacre.

(a) Les premiers traducteurs interprètent le texte longtemps reçu de l'édition aldine, *Hercule nunc cum Catone, L. Domitio*, en considérant qu'un Caton et un Domitius font partie des victimes, sans s'interroger sur l'anachronisme qui en résulte [82]. Certains les suivront plus tardivement, alors même que l'impossibilité d'une telle interprétation avait été depuis longtemps démontrée : Le Brun – et peut-être Develay, mais sa traduction fort plate (« avec M. Caton… ») peut aussi se comprendre dans le sens de l'interprétation (c).

(b) Thyvon est le premier traducteur à avouer ses réticences devant ces lignes. Il consacre une note de dix pages à la question, dans laquelle il fustige le « silence ordinaire des interprètes et des commentateurs dans les endroits les plus épineux ». Au terme de sa réflexion, il suggère de lire *hinc cum Carbone* :

> « Mais de la part de ceux dont je parle ici, grands Dieux ! *Carbon*, Lucius Domitius, nombre de personnages de distinction dans les mêmes intérêts, quarante sénateurs et une infinité de jeunesse, qui promettait beaucoup, furent autant de victimes sacrifiées à ce parti. »

L'hypothèse sera reprise par Beauzée puis par Salverte : il est intéressant de constater que lorsque cette conjecture ressurgit sous la plume d'un savant allemand au milieu du XIX^e^ siècle, il n'est fait aucune référence à nos traducteurs [83]. D'une manière générale – et nous clorons là cet *excursus*

82. Baudoin : « L. Domitius, Caton et les autres du même parti, ensemble quarante sénateurs et plusieurs jeunes hommes qui promettaient beaucoup d'eux ont été cruellement assommés comme des hosties » ; Du Teil a la même traduction (« hosties » est simplement modernisé : « victimes ») ; Le Masson aggrave encore l'anachronisme en traduisant *mactati sunt* par « viennent d'être immolés. » Peut-être considèrent-ils que ce massacre fut ordonné par Pompée au début de la guerre civile ? Mais cela ne correspond à rien de ce que nous savons.

83. C. Spandau, *Eine Salluststudie*, Bayreuth, Th. Burger, 1869, p. 21-23 (à la différence de Thyvon, il n'introduit pas de *hinc*). Signalons *obiter* que cette hypothèse a été rejetée avec de forts arguments par H. Last, « On the Sallustian *Suasoriae* », *CQ* 17, 1923, p. 96 et P. Cugusi (éd.), *Epistulae ad Caesarem*,

– nous sommes convaincu que nos prédécesseurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, immergés dans le latin à un degré inaccessible aujourd'hui, peuvent nous livrer des conjectures intéressantes même dans des travaux qui, comme ceux que nous abordons ici, ne relèvent pas de la pure érudition [84].

(c) Ch. de Brosses (suivi plus tard par Damas-Hinard) revient au texte de départ *cum Catone* mais en modifie la traduction : « Aujourd'hui un Caton, un Domitius, et les autres de cette faction, ont fait massacrer comme des victimes quarante sénateurs… » : y souscrivent Dureau de La Malle et Du Rozoir, quoique ce dernier avoue sa perplexité, car il rejette l'hypothèse d'une hyperbole avancée par Burnouf dans son influente édition commentée de 1821 : Salluste inventerait ce massacre par haine de Caton et des nobles de son époque. Gomont va dans le même sens dans sa note ; il tient à expliciter le sens qu'il donne à *cum* en adjoignant quelques mots en italiques dans sa traduction : « avec Caton, L. Domitius et les autres personnages de la même faction *pour arbitres* ». Quant à la conjecture *Catoni*, avancée par Orelli en 1840, elle aboutit à peu près au même sens si l'on y voit un datif d'agent, de même que la suggestion *a M. Catone* de Mommsen ; le premier traducteur à les prendre en considération est Ernout [85].

B. Difficultés sémantiques (II, 1, 1 et II, 12, 7)

Les problèmes d'ordre sémantique sont nombreux et révélateurs à la fois des progrès en matière de traduction – car, même s'ils ne sont pas linéaires, il serait vain de nier l'existence de tels progrès – et des préoccupations contemporaines. Nous nous contenterons de deux exemples.

(a) Le premier concerne la traduction du terme *imperator*. Au début de la seconde lettre (II, 1, 1), il est mis en parallèle à un *rex* mais ne peut encore être soupçonné d'anachronisme [86] :

> *Scio ego quam difficile atque asperum factu sit consilium dare regi aut imperatori.*
>
> « Je sais quant à moi combien il est difficile et malaisé de donner un conseil à un roi ou à un *imperator*. ».

Nous nous sommes délibérément abstenu de traduire ici *imperator* (que le président de Brosses a passé sous silence, confirmant là une nouvelle fois

Cagliari, Università di Cagliari, 1968, p. 310, mais qu'aucun de ces savants ne restitue à Thyvon la primeur de la conjecture (et pas davantage, dans le long développement qu'il consacre à ce passage, E. Pasoli, *Problemi delle* Epistulae ad Caesarem *sallustiane*, Bologne, Pàtron, 1970, p. 57-72).

84. À cet égard lire par exemple A. Housman (éd.), *M. Annaei Lucani Belli civilis libri decem*, Oxford, Blackwell, 1970 [1927], p. v-vi ; V. Berlincourt, « Queen Dirce and the Spartoi : Wandering through Statius' Theban Past and the *Thebaid*'s Early Printed Editions », dans R. R. Nauta, H.-J. van Dam et J. J. L. Smolenaars (dir.), *Flavian Poetry*, Leyde-Boston, Brill, 2006, notamment p. 143.

85. On lira dans M. Chouet, *Les Lettres de Salluste à César*, Paris, Les Belles Lettres, 1950, p. 93-95, une intéressante interprétation de *M. Catoni* comme un datif d'intérêt : c'est pour Caton et les autres nobles que Sylla aurait tué ces quarante sénateurs (*contra* Cl. Giovinazzo, « Un riesame del problema dell'autenticità delle *Epistulae ad Caesarem* attribuite a Sallustio », *RAL* 10, 1999, p. 97).

86. Ici en effet il ne se rapporte pas directement à César ; les occurrences de II, 6, 6 et II, 12, 1, en revanche, ont paru suspectes à Syme, *op. cit.* [n. 3], p. 339-341.

la réputation peu flatteuse de son travail auprès de nombreux critiques) ; il désigne vraisemblablement de façon générique le détenteur d'un pouvoir important qui ne possède pas cependant le titre de roi [87]. Les traducteurs les plus anciens, que ce soit par ignorance du sens précis de ce terme, par désir d'établir une forme de gradation par rapport à *rex* ou en vertu d'une sorte de latinisme, adoptent le calque « empereur » (Saliat, Baudoin et son plagiaire Du Teil) ou même « grand Empereur » (Thyvon). Beauzée a le mérite de comprendre que cette solution paresseuse ne convient plus, mais il en vient à proposer plutôt une glose, en ayant peut-être à l'esprit les jeunes gens auxquels il destine son travail : « Général digne du commandement » [88] ; il faut attendre Dureau de La Malle pour disposer d'une version plus précise, presque technique : « chef victorieux », traduction reprise par Gomont (« général vainqueur ») [89], Ernout (« général victorieux »). Le Brun, Du Rozoir et Damas-Hinard à sa suite, plus soucieux de concision, se contentent de « général » ; de même Develay se borne-t-il au « chef d'armée », Walter, au « chef militaire » [90]. Il y a donc ici un progrès dû à de meilleures connaissances lexicales et historiques, les traducteurs modernes se répartissant ensuite en deux groupes : ceux qui, cherchant à être le plus précis possible, en viennent à frôler l'explication et ceux qui, peut-être parce qu'ils souhaitent dans la mesure du possible traduire un seul nom latin par un seul nom français, ne rendent pas le terme dans toutes les nuances qu'on lui prête.

(b) Notre second exemple concerne le mot *numen*, présent à la fin de la seconde lettre (II, 12, 7) :

> *Namque mihi pro uero constat omnium mortalium uitam diuino numine inuisier.*
>
> « De fait je tiens pour une vérité que la vie de tous les mortels est observée par un *diuinum numen*. »

Les traducteurs anciens sont unanimes à rendre l'expression que nous avons laissée en latin par « providence divine », et il est difficile de ne pas y voir une influence chrétienne qu'on retrouve jusqu'à Beauzée (1770) ; le président de Brosses propose la traduction de « puissance divine », n'impliquant pas de plan harmonieux préétabli, qui finira par s'imposer partout à la fin du XIX^e^ siècle et au XX^e^, même si les traductions du début du XIX^e^ ont quant à elles eu tendance à escamoter le mot même *numen* [91]. Ainsi dans la version française se marque, sinon une forme de laïcisation de Salluste, du moins une évacuation des termes qui paraissent trop empreints de christianisme au regard du contexte.

87. Voir par exemple J. T. Ramsey, *Sallust's Bellum Catilinae*, Oxford, Oxford University Press, 2007[2] [1984[1]], p. 60, à propos d'un emploi proche dans la *Conjuration de Catilina*, 2, 3 : « a general word for any ruler who holds *imperium* but does not possess the title *rex*. »

88. Qui devient simplement « Général » dans la suite de la traduction.

89. Plus loin (p. 305) il garde le latin dans la traduction française : *imperator*.

90. Puis à *imperator* en II, 12, 1.

91. Ainsi Le Masson : « la connaissance des Dieux » ; Le Brun : « en présence des Dieux » ; Dureau de La Malle et Du Rozoir : « l'œil des dieux » ou « l'œil de la divinité ».

C. Difficultés stylistiques

Enfin vient le style propre à Salluste : tous les traducteurs ou presque soulignent sa *brevitas* [92], dont ils font un obstacle important à leur entreprise. Thyvon doit bien constater qu'il est impossible de conserver la concision de l'original (t. 1, p. xx-xxi) :

> « Le français, qui suit toujours l'ordre des pensées, dans le tour de ses phrases, et qui est naturellement diffus, est très éloigné de cette conformité avec le latin, qui n'observe point cet arrangement, et qui a des voies plus succinctes et plus serrées pour s'exprimer. Cette différence fait qu'une traduction absolument littérale serait bientôt rebutée de ceux même qui semblent la souhaiter, et qu'elle leur donnerait du dégoût. »

Sans qu'ils l'expriment toujours de façon aussi précise, tous nos traducteurs ont ce problème en tête [93]. Le tableau suivant, qui contient le nombre de mots utilisés par chacun d'entre eux pour rendre les paragraphes 1 à 7 du treizième chapitre de la seconde lettre (191 mots latins), illustre bien les différences de méthode à cet égard :

Saliat	313 mots
Baudoin	365 mots
Du Teil	373 mots
Le Masson	331 mots
Thyvon	419 mots
Beauzée	373 mots
de Brosses	302 mots
Salverte	331 mots
Dureau de La Malle	391 mots
Le Brun	353 mots
Du Rozoir	348 mots
Damas-Hinard	347 mots
Gomont	338 mots
Dévelay	312 mots
Ernout	363 mots
Walter	349 mots

Tableau 3. Nombre de mots employés pour la traduction d'*Epist.*, II, 13, 1-7.

92. Saliat exalte déjà, à la suite de Quintilien, « la divine brièveté » de l'historien ; Le Masson 1717, p. xxviii : « le plus serré dans son style » ; « cette brièveté admirable avec laquelle il écrit » (aussi p. xxxii) ; Thyvon 1730, t. 1, p. iii-iv ; de Brosses 1777, t. 3, p. 390.

93. Il est identifié depuis longtemps (cf. Norton, *op. cit.* [n. 31], p. 115-117) et se pose pour d'autres auteurs que Salluste, mais avec plus d'acuité encore pour celui-ci.

Aux deux extrêmes, la très grande concision du président de Brosses ne doit pas nécessairement être portée à son avantage, tant il est enclin à des omissions de tous ordres dont nous avons déjà eu l'occasion de donner plusieurs exemples ; Develay s'est montré plus habile, en aboutissant à une brièveté de bon aloi qui n'altère que rarement la portée du texte de départ [94] : il a même su mettre à profit son penchant pour les ornements du discours afin d'abréger sa traduction, comme au § 5 où les métaphores contribuent à la brièveté : *urbem amplissimo nomine et maxumo imperio* devient « la reine des cités, la maîtresse des nations », à comparer à une traduction plus précise comme celle d'Ernout : « cette ville qui possède le plus grand des noms et le plus puissant des empires ». Deux espèces de fidélité s'opposent : celle du rythme et celle du sens.

À l'autre opposé, la profusion de Thyvon s'explique par un certain désir de rendre les termes latins dans toutes leurs nuances : *nos [...] fortissimi uiri* (II, 13, 1) devient « nous, dont la vertu et la valeur ont toujours été distinguées ». À cela s'ajoute aussi parfois une tendance à faire passer dans le texte ce qui pourrait relever du commentaire, comme en II, 13, 3 :

> *non flagitium a te neque malum facinus* ***petimus***
>
> « nous **ne voulons rien exiger** de honteux ou d'indigne, et de vous <u>et de nous</u> ».

Si le modalisateur « voulons » peut se comprendre en conférant une valeur conative à ce présent, en revanche le groupe souligné aurait plutôt eu sa place dans une note.

Entre ces deux pôles opposés, de nombreuses nuances existent : ainsi Chomedey, comme nous l'avons déjà esquissé, se montre particulièrement concis au moment de traduire les *sententiae*, comme s'il avait en tête l'émulation qui existait déjà dans ce domaine chez les Anciens [95].

* *
*

Concluons. Les *Lettres à César* de Salluste ont donné lieu à des manifestes d'ordre linguistique en faveur de la dignité de la langue française (Saliat) ou d'une nouvelle orthographe (Beauzée), mais en l'occurrence Salluste a surtout été le prétexte ou, si l'on préfère, le matériau de telles considérations qui auraient pu s'appuyer sur n'importe quel autre texte ancien. Les *Lettres* ont aussi été le lieu de conjectures oubliées que d'autres érudits se sont attribuées quelques siècles plus tard : cela démontre l'utilité que peuvent revêtir des traductions effectuées par des savants ou des

94. Contre-exemple au § 7 : *tametsi* ***domi militiaeque*** <u>*praeclara facinora*</u> *egisti* = « Jusqu'à présent, il est vrai, tu as rempli **le monde** <u>de tes exploits</u>. »

95. Cf. Sénèque le Rhéteur, *Controverses*, IX, 1, 13-14 et les développements de B. R. Voss, *Der pointierte Stil des Tacitus*, Munster, Aschendorff, 1980[2] [1963[1]], p. 90-91 ; P. Sinclair, *Tacitus the Sententious historian. A Sociology of Rhetoric in Annales 1-6*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1995, p. 123-128.

littérateurs tout entiers imprégnés de latin, mais là encore Salluste n'est qu'une illustration parmi d'autres de ce phénomène. Arrêtons-nous plutôt à des réflexions qui concernent proprement notre auteur.

La faveur dont Salluste a bénéficié ne s'est pas démentie au cours des siècles, en particulier du XVII^e^ au XIX^e^, où il jouit d'un statut très privilégié parmi les historiens anciens ; dans ces conditions, les *Lettres* sont régulièrement annexées aux *opera maiora*, mais donnent aussi lieu à quelques éditions séparées, dans des conditions politiques bien précises, analogues aux yeux des traducteurs à celles que connut le natif d'Amiterne : les guerres de religion de la fin du XVI^e^ siècle (CHOMEDEY) et le Directoire (SALVERTE), deux moments où il est urgent de pacifier le pays. Au-delà même des considérations contenues dans les préfaces, il arrive que les choix de traduction reflètent les vues politiques de leur auteur.

Si l'on excepte, dans une certaine mesure, le président de BROSSES, les *Lettres* n'ont guère donné lieu à ces « belles infidèles » qui ont marqué l'histoire des traductions de César ou de Tacite, voire occasionnellement des *opera maiora* de Salluste. Au contraire beaucoup de traducteurs ont le souci de ne pas s'éloigner exagérément du texte latin, tâche qu'ils entendent de plusieurs façons : pour les uns, il s'agit de conserver le plus exactement possible l'ordre des mots ; pour d'autres, de préserver la *brevitas* inhérente à la prose sallustéenne ; pour d'autres encore, le sens dans son entier prime le reste, quitte à aboutir à un résultat quelque peu prolixe.

Aucun traducteur ne met positivement en doute l'authenticité des *Lettres* avant la fin du XIX^e^ siècle : dès lors les passages les plus litigieux sont traduits sans recevoir de remarques approfondies. L'examen des traductions permet d'observer un progrès sur le plan sémantique, qui se déploie sur plusieurs niveaux ; en revanche, d'un point de vue stylistique, les traducteurs ont varié sans qu'on puisse déceler d'évolution linéaire.